



Connaissances en prévoyance

Il y a du retard à rattraper en matière de connaissances financières sur la prévoyance vieillesse.

Cyberrésilience

Les assureurs jouent un rôle important en matière de gestion des cyberrisques.

Hub de la réassurance

Les réassureurs, moteurs de croissance de notre secteur.

Le magazine annuel de l'Association Suisse d'Assurances pour l'assemblée générale 2023

Sommaire

STABILITÉ DE LA PRÉVOYANCE VIEILLESSE

8



LES QUESTIONS FINANCIÈRES SONT ESSENTIELLES – POURTANT, LES CONNAISSANCES SONT LACUNAIRES

Il y a du retard à rattraper en matière de connaissances financières sur la prévoyance vieillesse.

LES PME ONT BESOIN D'UNE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE PERFORMANTE

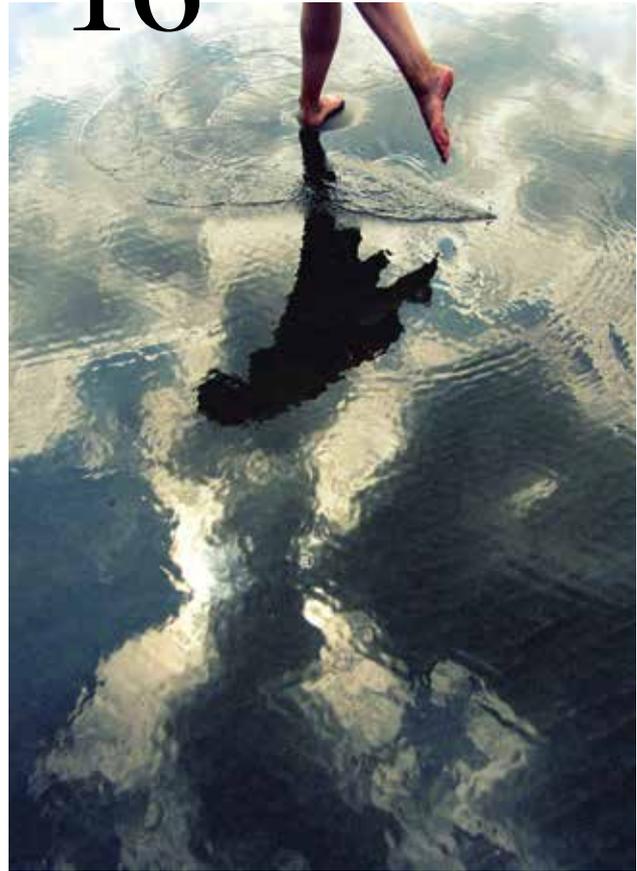
Andri Silberschmidt présente des mesures réglementaires efficaces selon lui.

CONTRAT DE GÉNÉRATIONS : ENCORE D'ACTUALITÉ ?

Le contrat intergénérationnel ne se limite pas à la prévoyance vieillesse, déclare Jérôme Cosandey, directeur romand d'Avenir Suisse.

NORMES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

16



MENTORS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Pour l'engagement en matière de durabilité, ces normes sont pertinentes.

DURABILITÉ : AU SERVICE SOUSCRIPTION DE JOUER

Les assureurs encouragent le changement durable.

04 EDITORIAL

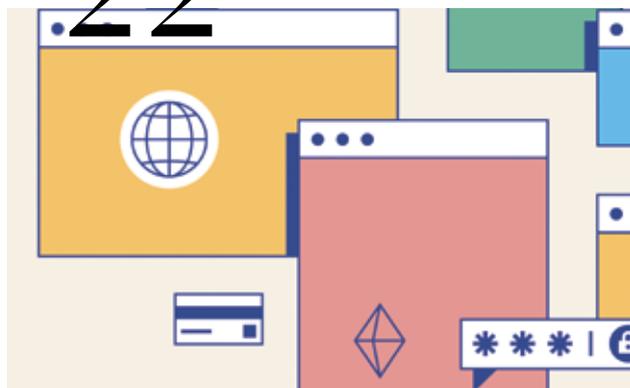
Urs Arbter constate un changement de perception de la sécurité et souligne l'importance de conditions d'exercice qui soutiennent le marché.

06 INTERVIEW

Rolf Dörig s'exprime sur la nécessité de la réforme de la prévoyance vieillesse et revient sur les grands événements qui ont marqué son mandat.

DES RISQUES MAJEURS

22



« LA CYBERSECURITE, C'EST L'AFFAIRE DES CHEFS »

Des mesures de protection efficaces et une stratégie claire accroissent la cyberrésilience.

« BEAUCOUP SOUS-ESTIMENT LES RISQUES REELS »

René Harlacher explique les raisons pour lesquelles les événements majeurs ne sauraient être maîtrisés que collectivement.

RECHERCHE MAIN D'ŒUVRE QUALIFIÉE

32

AFFRONTER LA PENURIE DE MAIN D'ŒUVRE QUALIFIÉE

Une nouvelle étude éclaire la situation dans l'industrie de l'assurance.

20 CHIFFRES ET FAITS

Résumé des principaux chiffres-clés des assureurs privés.

38 DIVERS

Brefs résumés d'informations notables.

40 COMPAGNIES MEMBRES

Réunion des acteurs de l'assurance suisse.

42 ORGANES DE L'ASSOCIATION

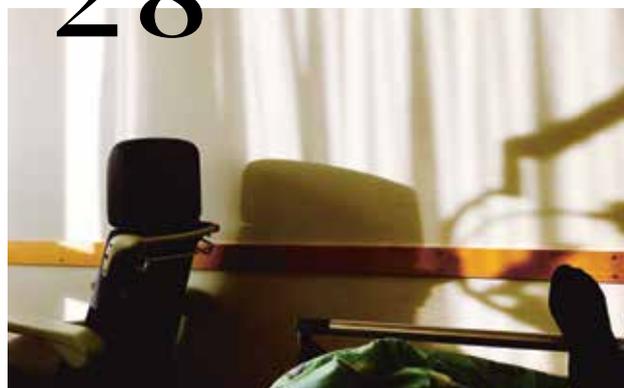
Les compagnies membres s'engagent au sein du système de milice.

43 CENTRE OPERATIONNEL

Organisation de notre centre opérationnel dans le détail.

VALEUR AJOUTÉE DE L'ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE

28



TRANSPARENCE ACCRUE DES PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

La mise en œuvre des lignes directrices sectorielles « Prestations supplémentaires selon la LCA » exige du doigté.

EST-CE QUE CE SERA TOUT ? OU AVEZ-VOUS BESOIN D'AUTRE CHOSE ?

Thomas D. Szucs explique les raisons pour lesquelles les assurances complémentaires sont à la fois si prisées et si importantes pour le système de santé suisse.

PLACE SUISSE

34



COLONNE VERTEBRALE DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Les réassureurs sont devenus un véritable moteur de croissance de la place Suisse.

ENGAGEMENT SANS FAILLE EN FAVEUR DE BONNES CONDITIONS D'EXERCICE

Robert Wiest explique les raisons pour lesquelles Zurich est une place attrayante pour les réassureurs.



Vous trouverez également le magazine annuel VIEW en format numérique sous :

www.svv.ch/fr/rapportannuel2022

Éditorial



Madame, Monsieur, chère lectrice,
cher lecteur,

Ces dernières années, notre conception de la sécurité a fortement évolué, ceci à plusieurs niveaux. Ce que nous avons longtemps accepté comme allant de soi est aujourd'hui caduc. En Ukraine, la guerre fait rage, avec son lot de souffrances indescriptibles pour les personnes concernées et de réfugiés. Les répercussions de ce conflit sur l'approvisionnement alimentaire se font sentir jusqu'en Afrique. L'approvisionnement énergétique en Europe est remis en question et l'inflation grandissante touche la population et aussi l'économie. Notre réalité quotidienne est aujourd'hui marquée par des incertitudes et des difficultés auxquelles nous ne nous attendions pas il y a quelques années encore. Certes, la pénurie d'électricité redoutée pour l'hiver 2022/2023 n'a pas eu lieu. Mais le risque demeure. Le potentiel de dommages de ce risque majeur pour l'économie suisse est immense. Du point de vue du secteur de l'assurance, une démarche proactive s'impose : pour être en mesure de résister, il va falloir bien se préparer. Ce principe vaut pour chaque risque, pour chaque entreprise - et pour l'économie dans son ensemble.

L'industrie de l'assurance contribue de manière non négligeable à la résistance financière - ou, pour employer des termes à la mode - à la résilience des acteurs économiques. Pour pouvoir travailler correctement, nous avons besoin de conditions d'exercice appropriées. Afin d'exploiter pleinement son potentiel et de participer à la prospérité du pays, le secteur de l'assurance est tributaire de conditions d'exercice libérales propices au bon fonctionnement du marché. Elles sont garantes de sa capacité de réaction aux développements futurs, ceci dans l'intérêt de notre clientèle, et de l'attractivité de ses offres. À cet égard, la numérisation illustre la rapidité et l'intensité de la transformation des besoins et des exigences. Les assureurs doivent être en mesure de développer des offres et des processus numériques, ce qui n'est possible dans un délai raisonnable qu'en s'appuyant sur une réglementation mesurée et efficace.

Il convient aussi d'adapter la prévoyance professionnelle à l'évolution du contexte social et économique. C'est dans l'intérêt des assurés. Le système des trois piliers est équilibré, ce concept a fait ses preuves. Il répartit les charges et favorise la diversification des risques. Il faut continuer de construire sur cette base. Avec la réforme du premier pilier, une première étape a été franchie. Le Conseil national et le Conseil des États ont également approuvé la réforme de la prévoyance professionnelle. Ils se sont accordés sur un train de mesures équilibré qui constitue un bon compromis et participe largement à la réduction de la redistribution indésirable des personnes actives vers les bénéficiaires de rentes ainsi qu'à la modernisation de la prévoyance professionnelle. L'élément-clé de cette réforme consiste dans l'abaissement du taux de conversion LPP de 6,8 à 6,0 pour cent. À l'heure actuelle, ce dernier est

bien trop élevé dans la mesure où l'espérance de vie n'a cessé de s'allonger ces dernières décennies. L'inflation et les perspectives conjoncturelles n'atténuent pas non plus le besoin de réformes. Le renforcement parallèle du processus d'épargne compense l'abaissement du taux de conversion LPP et améliore la situation de prévoyance des personnes actives à bas salaires – en général, les jeunes et les personnes travaillant à temps partiel.

Du changement aussi au sein de notre association : Rolf Dörig remettra son mandat fin juin 2023 après six ans d'exercice. Le comité a proposé Stefan Mäder comme nouveau président de l'ASA en vue de son élection lors de l'assemblée générale du 30 juin 2023.

*Urs Arbter, directeur de
l'Association Suisse d'Assurances ASA*

Sans les assurances, rien ne va

L'importance économique de l'assurance privée est immense. Elle génère 3,8 pour cent du produit intérieur brut de la Suisse et compte au nombre des branches économiques les plus performantes et les plus génératrices de valeur ajoutée. Avec à peine 26,8 milliards de francs, 43 pour cent de la valeur ajoutée brute du secteur financier est à mettre au crédit des assureurs privés. En tant qu'assureurs directs et réassureurs, ils versent des prestations en cas de dommages matériels, de maladie et d'accident, à la retraite ou encore au décès de la personne assurée. Par ailleurs, ils règlent jour après jour 139 millions de francs en moyenne à leurs assurés au titre d'indemnités de sinistres et de rentes. Les assureurs mettent ainsi le particulier à l'abri de la misère sociale ou préservent les entreprises de la ruine – et contribuent dans le même temps à l'accroissement de la création de valeur de l'économie et de la société. Forts de leur expertise dans la couverture des risques et la prévention des sinistres, les assureurs privés assument une responsabilité économique. En outre, les compagnies d'assurances relèvent des plus gros investisseurs sur le marché suisse comme à l'étranger. Elles construisent des logements, octroient des prêts hypothécaires et soutiennent nombre de *start-up*. Avec leurs quelque 50 000 collaboratrices et collaborateurs en Suisse, les assureurs sont aussi d'importants contribuables. Ils génèrent trois milliards de francs d'impôts sur les sociétés et sur les revenus. Par ailleurs, le secteur de l'assurance est un employeur attractif et propose à ses collaborateurs et collaboratrices des offres de formations initiales et continues novatrices et en adéquation avec les besoins du marché. Les assureurs privés contribuent pleinement à la stabilité du système économique et à la prospérité de la Suisse. C'est la raison pour laquelle l'Association Suisse d'Assurances s'engage en faveur d'une évolution durable de ce secteur et de ses sites.

IMPRESSUM

Éditeur : Association Suisse d'Assurances ASA, division des affaires publiques et de la communication. Concept et comité de rédaction : Lisa Schaller et Jan Mühlethaler, ASA. Direction du projet : Takashi Sugimoto, Sugimoto Consulting, Bâle. Textes : Lisa Schaller, Thilo Kleine, Jan Mühlethaler, Daniel Schriber, Claudia Wirz, Takashi Sugimoto. Traductions FR : Christine Reversac Baudry, IT : Assofide SA. Collaboration au contenu : spécialistes du centre opérationnel de l'ASA. Concept graphique : KLAR, Zurich. Photos : Getty Images, EyeEm, Unsplash. Impression : Druckerei Robert Hürlimann AG, Zurich. © 2023 Association Suisse d'Assurances ASA, Zurich et Berne.

« Nous réalisons la valeur ajoutée avec la plus forte croissance »

Lors de l'assemblée générale 2023, Rolf Dörig quitte la présidence de l'ASA. Pendant son mandat, la notion de sécurité a profondément évolué aux yeux de la société du fait de la pandémie. Le besoin d'une réforme de la prévoyance vieillesse demeure d'actualité.

Interview réalisée par Lisa Schaller

Monsieur Dörig, dans le premier rapport annuel de l'association, dont vous répondez en tant que président, vous avez qualifié « le tournant démographique de défi de taille » pour notre système de prévoyance. Où en est la prévoyance vieillesse six ans plus tard ?

Rolf Dörig : Les défis sont toujours les mêmes. Or, face à la nécessité de la réforme, les politiques et la population ont reconnu que nous ne pouvons avancer que si nous sommes prêts à faire des compromis et si notre prévoyance vieillesse confortable ne s'exerce plus au détriment de la jeune génération. C'est dans ce sens que les électrices et les électeurs ont approuvé la réforme du premier pilier le 25 septembre 2022. Et, au printemps de cette année, le Parlement a validé la réforme du deuxième pilier. Là encore, c'est vraisemblablement le peuple qui aura le dernier mot.

Que pense votre association de la réforme du deuxième pilier ?

Notre pays a besoin d'une réforme de la LPP qui tienne compte des réalités démographiques. Face au taux de conversion excessif, l'élément central de la réforme consiste dans l'abaissement de ce taux selon les modalités prévues par le texte. Nous ne devons pas nous laisser aveugler par de faux espoirs. L'inflation et les perspectives conjoncturelles n'atténuent pas le besoin de réformes. Le tournant démographique a des répercussions au quotidien et dans les domaines les plus divers. Il est donc logique d'intégrer ces modifications également dans le cadre de la prévoyance vieillesse.

Qu'est-ce que cela implique pour le système des trois piliers, largement salué dans le monde entier ?

Le système des trois piliers a fait ses preuves depuis plus de 50 ans et est équilibré. Il répartit les charges et favorise la diversification des risques. Les discussions futures devraient donc partir de ce constat et veiller à la préservation d'un système qui élève notre prévoyance vieillesse au rang d'atout pour notre place économique.

Votre mandature a également été marquée par la modernisation d'une loi essentielle pour les assureurs : le Parlement a adopté la révision partielle de la loi sur la surveillance des assurances (LSA). Êtes-vous satisfait du résultat ?

Oui. L'ASA se félicite de la révision partielle de la LSA que le Parlement a réussi à structurer en tenant compte des nombreux besoins. De bonnes conditions d'exercice impliquent la prise de nouvelles dispositions réglementaires uniquement si elles sont nécessaires et apportent de la valeur ajoutée. Ainsi, les forces du marché ont toute liberté d'agir et de nouveaux produits apparaissent, c'est-à-dire de nouvelles couvertures d'assurance pour notre clientèle. Les conditions d'exercice doivent être articulées de sorte à préserver la grande capacité d'innovation de la Suisse.

Au printemps, l'ASA a publié une étude sur le rôle économique des réassureurs. Quelle importance revêt cette branche de l'assurance pour le secteur et pour la Suisse ?

Les réassureurs sont les assureurs des assureurs. Ils couvrent les bilans de ces derniers et atténuent les répercussions des sinistres majeurs sur le résultat et la solvabilité des assureurs directs. En 2021, toutes les réassurances suisses confondues ont versé quelque 22 milliards de francs d'indemnités dans le monde. C'est un chiffre impression-



nant. Le rôle essentiel des réassureurs transparait aussi dans l'incomparable savoir-faire spécifique qui caractérise les affaires de réassurance.

L'agglomération de Zurich-Zoug s'est transformée en une véritable plaque-tournante de la réassurance. Est-ce qu'il fallait s'y attendre ?

Absolument pas. Certes, l'agglomération de Zurich-Zoug est aujourd'hui la troisième place de réassurance au niveau mondial. Or, la concurrence internationale est rude pour attirer les réassureurs et les inciter à s'établir sur notre territoire, d'autant plus qu'ils sont mobiles. Il nous faut donc nous efforcer en permanence de préserver l'attractivité de la place Suisse. Pour les réassureurs, cela implique en premier lieu l'accès à des marchés de réassurance ouverts dans le monde et à de la main d'œuvre qualifiée ainsi qu'une réglementation et une surveillance compatibles au niveau international et adaptées à leur modèle économique.

Pendant votre mandat, des événements majeurs ont transformé la société, comme la pandémie, la multiplication des cyberrisques ou encore la guerre en Ukraine. Quelles conséquences cela exerce-t-il sur l'industrie de l'assurance ?

Ces événements ont modifié notre société dans sa globalité ainsi que notre compréhension de la sécurité et des attributions de l'État et les ont en partie remis en question. Pour les assureurs, la sécurité est une priorité. Avec la pandémie ou les cyberrisques, nous sommes désormais confrontés à des risques majeurs que le secteur de l'assurance privé ne

saurait assumer à lui tout seul. Concernant les cyberrisques, nous disposons tout simplement de trop peu de données encore. Au sein de l'ASA, nous mettons néanmoins tout en œuvre pour que notre secteur prenne davantage conscience de l'acuité de ce risque majeur aussi. Nous sommes convaincus qu'une couverture prospective de sinistres potentiels renforcera davantage la capacité de résistance de la place Suisse que des solutions ad hoc visant une minimisation des sinistres a posteriori.

Lors de la prochaine assemblée générale, vous quitterez votre siège de président de l'association. Quel bilan tirez-vous ?

C'était une expérience passionnante, marquée par des difficultés prévisibles, comme la réforme de la prévoyance vieillesse, mais aussi par des événements inattendus, notamment la pandémie. Les assureurs jouent un rôle immense au niveau économique. Ces vingt dernières années, le secteur de l'assurance a enregistré la plus forte croissance de la valeur ajoutée en Suisse, tous secteurs confondus. Ce résultat est à saluer. Le fait que j'ai pu pendant six ans œuvrer à la stabilité, à l'innovation et à la performance hors pair de ce secteur me remplit de fierté et de satisfaction. Avec mes collègues du comité directeur soutenus par 700 spécialistes environ dans nos organes de milice et un centre opérationnel efficace, si nous n'avons pas changé le monde ces dernières années, nous avons néanmoins rendu la Suisse un peu plus résistante.

Les questions financières sont essentielles – pourtant, les connaissances sont lacunaires

Bien que la population classe les questions financières dans ses préoccupations premières, elle a encore une certaine marge de progression en matière de compétences dans ce domaine. Des spécialistes du secteur et des scientifiques entendent y remédier.

Par Daniel Schriber

Honnêtement, quand avez-vous examiné de près votre certificat de prévoyance pour la dernière fois ? Il ne s'agit pas simplement de l'avoir agrafé et classé – mais d'avoir vraiment regardé les prestations que vous percevrez probablement à la retraite, en cas d'invalidité et de décès. Vous avez peut-être aussi vérifié si vous pouviez améliorer vos prestations en effectuant des rachats supplémentaires dans la caisse de pension ou si votre couverture retraite présentait des lacunes. Si rien qu'à y penser vous avez mauvaise conscience : vous n'êtes pas un cas isolé. « Nom-

breuses sont les personnes dont les connaissances du deuxième pilier de la prévoyance sont lacunaires », confirme Melanie Häner, de l'Institut de politique économique suisse (IWP). Fruit d'une coopération entre l'université de Lucerne et la Fondation pour l'économie politique suisse, cet institut de recherche a vu le jour en 2021 et a pour devise « Une politique économique pour tous ». Il s'est fixé comme objectif de vulgariser les connaissances de base en politique économique et de veiller à leur diffusion auprès du grand public.

**Le b.a.-ba pour prendre des décisions financières**

« Pour nous, une bonne culture financière (*financial literacy* en anglais) signifie que les gens disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour prendre des décisions d'ordre financier en adéquation avec leurs besoins », déclare l'économiste Melanie Häner. Et cela commence par des sujets très basiques – comme l'établissement du budget du ménage ou le calcul des impôts. Madame Häner estime que les lacunes sont très importantes, notamment dans le domaine des assurances sociales. À première vue, cela peut paraître surprenant, d'autant plus que le

thème de l'AVS et celui de la prévoyance vieillesse occupent justement depuis des années les premières places du baromètre des préoccupations du Credit Suisse. « Si l'intérêt pour ce sujet existe et que tout un chacun a bien conscience de son importance, les compétences sont néanmoins souvent insuffisantes. » Le fossé est immense entre les connaissances que les gens possèdent et ce qu'ils devraient effectivement savoir. Pour y remédier, Melanie Häner et son équipe de l'IWP à Lucerne s'efforcent de sensibiliser à la culture financière de la manière la plus accessible possible. « Des vidéos explicatives simples sont par exemple un bon moyen de familiariser le public avec ce sujet. »

En outre, dans le cadre d'un projet pilote, l'IWP se rend actuellement dans les écoles cantonales de Zoug, où différents thèmes liés aux compétences financières sont traités en classe. Par ailleurs, l'IWP a conclu un partenariat avec la plateforme d'apprentissage Evulpo. Il s'agit d'une plateforme d'apprentissage numérique qui met gratuitement du matériel pédagogique à la disposition des jeunes. « Evulpo s'est notamment donné pour mission de transmettre des compétences dans des domaines qui ne sont pas abordés dans le cadre de la scolarité obligatoire. » Dans ce contexte et en collaboration avec Evulpo, l'IWP a bâti douze leçons sur des thèmes de politique économique à l'intention des élèves à partir du degré secondaire. Les sujets évoqués vont de la prévoyance vieillesse à la création de valeur et à la croissance, en passant par l'endettement.

Que signifie « culture financière » ?

La notion de « culture financière » (*financial literacy* en anglais) est actuellement sur toutes les lèvres. Mais que recouvre-t-elle exactement ? Et de quelles compétences et aptitudes s'agit-il ? Il n'existe pas de définition uniforme. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), il s'agit de la « combinaison des connaissances, des savoirs, des compétences, des attitudes et des comportements dans le domaine financier indispensables pour prendre des décisions financières en toute connaissance de cause et, en fin de compte, parvenir à son propre bien-être financier. » Outre les connaissances de base, la notion de culture financière englobe donc également le comportement et certaines attitudes en matière de finances et de prévoyance.

Tous les acteurs économiques sont mis à contribution

La raison pour laquelle il est si important d'avoir des connaissances de base aussi vastes que possible en matière de finance, de prévoyance et de planification patrimoniale tombe sous le sens : « Les personnes qui possèdent de plus grandes connaissances financières savent mieux gérer leur patrimoine et se retrouvent moins souvent endettées », explique Melanie Häner. Autrement dit : « Plus les connaissances financières de la population sont étendues, mieux nous nous portons tous ». Nous sommes encore loin du but à cet égard. C'est également l'avis de Monika Behr, responsable des affaires vie et membre de la direction d'Allianz Suisse. « Si le savoir-faire de la population en matière de finance est bien meilleur qu'avant, il demeure encore terriblement mauvais. » D'après elle, les connaissances sur le système des trois piliers et la prévoyance financière justement sont encore très sommaires. Elle souligne : « Tout le monde n'a pas besoin de devenir un expert, mais il est important de comprendre au moins les bases des principaux sujets liés à la prévoyance ». Ces connaissances sont indispensables au bon fonctionnement de la société, estime-t-elle.

Pour Monika Behr, l'amélioration des connaissances et des compétences financières de la population est non seulement du ressort des banques et des assurances, mais aussi de celui de l'ensemble des acteurs économiques. « En notre qualité de secteur de l'assurance, il nous faut soutenir le travail de sensibilisation et d'information de manière ciblée. » Il est néanmoins déterminant que ces thèmes deviennent également des sujets abordés au quotidien à l'école et à la table familiale, insiste-t-elle.

Chaque étape de la vie comporte son lot de nouveaux défis

Selon Monika Behr, il y a une urgence particulière à combler les lacunes de la population féminine en matière de connaissances financières. « Il est essentiel que les femmes, justement, se préoccupent de la problématique de la prévoyance. » En enrichissant ainsi leurs compétences, elles gagnent confiance en elles, notamment concernant les aspects financiers. Les connaissances accrues en prévoyance sont l'un des chevaux de bataille de Monika Behr. « Les femmes qui prolongent leur congé de maternité légal ou qui travaillent à temps partiel après la naissance de leur enfant sont les premières susceptibles d'accumuler des lacunes de prévoyance en raison de la non-perception d'un salaire. » Il ressort de cet exemple que chaque étape de la vie s'accompagne de son lot de nouveaux défis, y compris

en matière de planification financière et de prévoyance. À cet égard, le départ à la retraite ou des changements dans la vie privée, comme un divorce, sont aussi des problématiques majeures.

Monika Behr souhaite encourager les femmes à prendre leurs finances en main. « Pour qu'elles y arrivent, à nous de leur faire prendre conscience des difficultés auxquelles elles sont confrontées en matière de prévoyance, comment elles peuvent prévenir des lacunes dans ce domaine et ce à quoi elles doivent faire attention lors du placement de leurs économies. » En outre, les assurances sont invitées à créer des produits adaptés. « Aujourd'hui, nombre d'offres de prévoyance ne répondent malheureusement pas aux besoins des femmes », souligne Monika Behr. Il faudrait notamment que les produits soient beaucoup plus flexibles et qu'ils offrent par exemple « la possibilité de suspendre provisoirement le paiement des primes, de procéder à des versements modulables et d'adapter la couverture du risque pendant la durée des nouveaux besoins temporaires. »

La culture financière est un pan important de la formation professionnelle

Le thème de la culture financière joue également un rôle charnière dans la formation initiale et continue des jeunes professionnels. L'Association pour la formation professionnelle en assurance VBV/AFA définit les bases et les conditions générales applicables à la formation professionnelle et aux formations initiale et continue interentreprises des professionnels de l'assurance en Suisse. « Il nous tient à cœur de veiller à ce que les futurs professionnels disposent de solides connaissances financières de base », explique Jürg Zellweger, directeur de l'association. « Cela implique que les apprenants comprennent les bases des assurances, sachent identifier les risques et aient une bonne compréhension des rouages des finances et de la comptabilité. » Jürg Zellweger en est également convaincu : « Toute personne formée correctement aux questions de finance et d'assurance est ensuite en mesure de prendre des décisions financières plus éclairées. » Les compétences financières constituent ainsi un rempart contre les mauvaises décisions et leurs désagréments collatéraux.

La réforme de la LPP : un compromis équilibré

Le 17 mars, le Conseil national et le Conseil des États ont approuvé la réforme de la prévoyance professionnelle. Celle-ci constitue un compromis équilibré et abordable qui participe largement à la pérennité de la prévoyance vieillesse.

Élément clé de la réforme, l'abaissement du taux de conversion LPP excessif des 6,8 pour cent actuels à 6,0 pour cent permet de réduire la redistribution indésirable des personnes actives vers les bénéficiaires de rentes. Le renforcement parallèle du processus d'épargne et les suppléments de rente pour la génération transitoire préservent le

niveau des prestations et améliorent la situation de prévoyance des personnes actives à bas salaires – en général, les jeunes et les personnes travaillant à temps partiel. En œuvrant ainsi à la stabilisation et à la modernisation de la prévoyance professionnelle, la réforme atteint les objectifs visés.

Un référendum a été lancé contre celle-ci. L'association sectorielle des assureurs privés poursuit son engagement en faveur de cette réforme, y compris dans la perspective de la votation prévue pour le printemps 2024.



www.svv.ch/fr/reforme-lpp

Les PME ont besoin d'une prévoyance professionnelle performante

À la fois conseiller national et étudiant, entrepreneur et employé, Andri Silberschmidt expérimente la portée de la réforme du deuxième pilier sous tous ses angles.

Interview réalisée par Jan Mühlethaler



Monsieur Silberschmidt, à 29 ans, vous êtes le cadet des conseillers nationaux - et avez même repris depuis peu vos études. N'êtes-vous pas encore un peu jeune pour vous préoccuper déjà de prévoyance vieillesse ?

Je ne pense pas. À l'inverse, demander son extrait de compte individuel auprès de la caisse de compensation AVS seulement à 55 ans et étudier alors de près son propre certificat de prévoyance est sûrement trop tard. Plus on est jeune, plus il est facile de rattraper les années de cotisation manquantes. En outre, les rachats facultatifs ou une assurance complémentaire à l'assurance obligatoire sont particulièrement intéressants pour les jeunes, car ils béné-

ficiant alors de l'effet dit des intérêts composés. C'est dans cette optique qu'il faudrait en fait s'intéresser à notre système de prévoyance dès l'école obligatoire.

Parallèlement à votre mandat de conseiller national, vous êtes cofondateur de la start-up de restauration Kaisin et travaillez comme conseiller stratégique et secrétaire du conseil d'administration de l'entreprise de transport Planzer. Vos différentes activités professionnelles ont-elles modifié votre vision des choses ?

Oui, mon activité professionnelle me donne des impulsions déterminantes pour mon travail politique. La restauration,

tout comme le secteur des transports, ne verse pas de salaires supérieurs à la moyenne et ne réalise généralement pas de bénéfices très élevés. Pourtant, j'ai pleinement conscience de l'importance de la prévoyance professionnelle, surtout dans une entreprise familiale comme Planzer. Les collaborateurs y bénéficient d'une bonne prestation d'assurance et de la plus grande flexibilité possible. Tout ce que je suis amené à observer vient conforter ma confiance dans notre système de prévoyance professionnelle, car nombre de spécialistes qualifiés s'engagent chaque jour avec plaisir, dévouement et honnêteté pour offrir à « leurs » assurés une bonne prévoyance.

Pour quelle raison la réforme de la LPP adoptée en mars 2023 revêt-elle autant d'importance pour les PME aussi ?

Ce sont précisément les PME qui ont intérêt à ce que la prévoyance professionnelle soit performante. Si la LPP s'avérait incapable d'être réformée, son rôle politique s'affaiblirait. L'adaptation des bonifications de vieillesse réduit la discrimination des travailleurs âgés. L'abaissement du taux de conversion minimal légal s'impose depuis longtemps afin de réduire la redistribution indésirable qui s'exerce au détriment des actifs. Et celui du taux de conversion consolide la prévoyance professionnelle des travailleurs à temps partiel ou à bas revenus. Il s'agit là d'étapes importantes afin de renforcer la prévoyance professionnelle pour le futur.

Dans le cadre de l'abaissement de la déduction de coordination, il est souvent question de « nouveaux coûts ». De mon point de vue d'entrepreneur, je dois dire qu'il s'agit pour moi plutôt d'investissements que de coûts. En effet, cela permet aux collaborateurs d'épargner davantage de capital et de recevoir une rente plus élevée à la retraite.

Les jeunes, principalement, assimilent les déductions LPP du salaire à un impôt. C'est du moins ce qu'il ressort souvent des sondages. Comment peut-on corriger cette perception ?

Je pense que cela relève essentiellement de la responsabilité des employeurs. Ils devraient profiter de la remise des certificats de prévoyance pour aborder ce sujet avec leurs employés et clarifier les questions en suspens. Il est essentiel de parler délibérément avec les employés de leur situation en matière d'assurance. Au quotidien, ils sont confrontés – à juste titre – à d'autres problématiques. En discutant avec des amis de ma génération, j'entends souvent qu'ils auraient aimé que les connaissances en la matière leur soient transmises plus tôt. Et même si je leur indique alors les nombreuses vidéos explicatives et brochures PDF disponibles sur Internet, cela me permet généralement d'atteindre uniquement des gens qui s'intéressent de toute façon déjà à ce sujet. Pour toucher un plus grand nombre de personnes, il faut plutôt une campagne de sensibilisation.

Quel avenir pour la prévoyance professionnelle ?

Je soutiens un système performant à trois piliers. Je suis convaincu que chaque pilier a ses points forts. Notre système de prévoyance ne fonctionne bien que si chacun d'entre eux est sain. Au regard du vieillissement de la société et du départ prochain à la retraite des *baby-boomers*, il est primordial que les paramètres légaux puissent être adaptés à la réalité.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

Le financement des dépenses supplémentaires enregistrées par l'AVS ne sera pas possible sans un relèvement progressif de l'âge de la retraite. En ce qui concerne la prévoyance professionnelle, j'insiste sur le fait que nous ne devons pas réglementer plus, mais mieux. Nous devrions surtout nous concentrer sur l'objectif visé en termes de prestations et ne pas multiplier les dispositions détaillées sur la manière dont cet objectif doit être atteint. Par ailleurs, je ne pense pas non plus qu'il soit judicieux que le législateur se mêle d'émettre des directives sur des paramètres actuariels tels que le taux de conversion ou le taux d'intérêt technique.



Contrat de générations : encore d'actualité ?

Directeur romand d'Avenir Suisse et responsable de recherche « État social pérenne », Jérôme Cosandey s'occupe des questions liées à la prévoyance vieillesse, à la politique de la santé et au contrat intergénérationnel. Il explique les raisons pour lesquelles ce contrat entre les générations ne se limite pas à la prévoyance vieillesse et comment le succès du système des trois piliers complique la mise en œuvre de réformes.

Interview réalisée par Thilo Kleine

Monsieur Cosandey, lorsque nous parlons de prévoyance vieillesse, le terme de contrat intergénérationnel s'impose rapidement : est-il encore pertinent aujourd'hui ?

Peut-être même plus que jamais. Les réformes en cours ne doivent pas faire oublier que notre système de prévoyance, avec ses trois piliers, est extrêmement stable et résilient, ceci en dépit de la pandémie et de la crise financière. Et surtout, le contrat de générations porte bien plus que sur la seule prévoyance vieillesse. Il n'est pas que financier mais aussi émotionnel, et reflète notre époque et la place de la famille. Il était plus évident autrefois, lorsque les grands-parents vivaient encore à la ferme alors que la génération suivante en avait repris les rênes – mais

aujourd'hui, le lien entre générations n'est pas moins fort. Il est surtout plus détendu et moins patriarcal. Mais il est aussi plus complexe, car les générations ne vivent souvent plus à proximité les unes des autres. Les familles continuent néanmoins de jouer le rôle de premier réseau social. Notamment en cas de situations difficiles comme un divorce ou le chômage. Ou pour la garde des petits-enfants ou les soins aux (beaux-)parents.

Lorsque la famille ne suffit pas ou ne peut être d'aucun secours, c'est alors la société civile qui intervient : en proposant une aide bénévole pour emmener les enfants à l'entraînement de football, chez les scouts ou encore un service de taxi pour se rendre à la messe. L'État entre en scène seulement ensuite, par exemple avec les services de santé ou la prévoyance vieillesse.

Est-ce que le contrat de générations souffre du vieillissement de la société ?

Nous avons certes plus de personnes à la retraite qu'avant par rapport au nombre de personnes actives, mais il serait inapproprié d'insinuer qu'elles sont trop nombreuses. Et nombre de ceux que l'on appelle les « *baby-boomers* », qui arrivent aujourd'hui à l'âge de la retraite, ne manqueront pas de s'investir dans la société comme « jeunes retraités » actifs. Même s'il faut considérer dans son ensemble le contrat entre les générations, cela ne signifie pas pour autant qu'il faille tolérer le déséquilibre de certains aspects du contrat, comme celui de la « prévoyance vieillesse ». Cette dernière est confrontée à des défis de taille. Non seulement en raison du vieillissement, mais aussi en raison des rendements sur le marché des capitaux et des nouvelles formes de travail, qui ont fortement évolué depuis l'inscription du système des trois piliers dans la Constitution.

Faut-il adapter le contrat intergénérationnel à cette nouvelle donne ?

Le contrat de générations ne cesse d'être adapté ! Mais de manière implicite et sans le consentement de la « partie contractante » la plus jeune. En effet, l'espérance de vie continue de s'allonger et, avec elle, la durée de perception des prestations. Si une partie modifie les clauses du contrat sans l'accord de l'autre, il est normal de s'asseoir autour d'une même table pour procéder aux réajustements nécessaires. Ne me comprenez pas mal : l'augmentation de l'espérance de vie est une nouvelle excellente et fort réjouissante – elle se traduit néanmoins par le fait que les prestations doivent être versées plus longtemps.



Quel réajustement serait envisageable ?

Il faut bien comprendre que des moyens financiers supplémentaires ne sauraient être la seule réponse. Même s'ils permettraient de résoudre les problèmes pécuniaires sur le moment, ils constitueraient aussi une charge supplémentaire pour les générations futures et reviendraient à rompre le contrat entre les générations. C'est pourquoi nous devons également prendre des mesures d'ordre structurel. Par exemple en relevant l'âge de la retraite.

À vous entendre, une grande réforme semble inévitable.

À vrai dire, notre système se caractérise par le fait qu'il permet une politique des petits pas. Des ajustements peuvent être effectués dans chacun des trois piliers sans devoir remettre l'ensemble du système en question. Avec ses quelque 1500 caisses de pension, la prévoyance professionnelle est décentralisée et favorise ainsi les petits pas réformateurs.

Dans leur grande majorité, les caisses de pension (85 pour cent environ) ont anticipé la réforme actuelle de la LPP et déjà adapté la prévoyance professionnelle à la réalité actuelle du travail et de l'économie. Le fait que les réformes aient malgré tout souvent du mal à aboutir, c'est le revers de la médaille de la réussite de ce système décentralisé. La pression politique n'est tout simplement plus aussi forte.

L'actuelle réforme de la LPP est-elle vraiment nécessaire ?

De telles adaptations n'ont pas encore été possibles partout. Il faut également trouver une solution pour ces 15 pour cent restants des assurés LPP. Mais plus nous retardons ces pas, relativement petits, plus la nécessité d'une grande réforme s'impose.

Mentors en matière de durabilité

La durabilité relève des priorités du secteur de l'assurance. Aperçu des principales normes qui s'appliquent à son engagement en matière de durabilité.

Par Takashi Sugimoto



NORMES SPÉCIFIQUES POUR LES ASSUREURS

NZIA - Net Zero Insurance Alliance :

regroupement d'assureurs visant à soutenir les objectifs de l'Accord de Paris par le biais des affaires d'assurance.

ASA

PSI - Principes pour une assurance responsable (de l'anglais « Principles for Sustainable Insurance ») :

feuille de route à l'intention de l'industrie de l'assurance en matière de gestion des risques et des opportunités face aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.



NORMES SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR FINANCIER

ASA

NZAOA - Net Zero Asset Owner Alliance :

regroupement d'investisseurs visant à soutenir les objectifs de l'Accord de Paris par le biais de leurs portefeuilles d'investissement.

GFANZ - Glasgow Financial Alliance for Net Zero :

organisation faîtière des principales initiatives des Nations Unies visant la neutralité carbone dans le secteur financier.

PRI - Principes pour l'investissement responsable (de l'anglais « Principles for Responsible Investments ») :

feuille de route pour le développement et l'affirmation d'une approche durable des investissements, en conformité avec les critères ESG et les objectifs de développement durable (ODD).



NORMES SPÉCIFIQUES POUR LES ENTREPRISES EN GÉNÉRAL

PMNU - Pacte mondial des Nations Unies :

code de conduite qui s'articule autour de dix principes relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Principes directeurs des Nations Unies en faveur de l'économie et des droits humains.

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales :

recommandations générales pour la conduite d'entreprise notamment en matière de transparence, de droits humains, d'emploi et de relations professionnelles ainsi que de protection de l'environnement.



NORMES SPÉCIFIQUES POUR L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

TNFD - Task Force on Nature-related Financial Disclosures :

référentiel en matière de gestion des risques et de transparence à l'intention des institutions afin de rendre compte de l'évolution des risques liés à la nature et à la biodiversité.

TCFD - Task Force on Climate-related Financial Disclosures :

recommandations en matière de rapports sur la durabilité afin de mettre en avant en toute transparence les répercussions financières des chances et des risques liés au climat sur le modèle économique des entreprises.

CDP - anciennement Carbon Disclosure Project :

lignes directrices en matière de rapports sur les mesures prises pour la protection du climat et de l'environnement.

GRI - Global Reporting Initiative :

lignes directrices en matière de rapports concernant les enjeux de la durabilité portant sur l'environnement, le bien-être social et la gouvernance d'entreprise.

« Les problématiques liées à la durabilité rythment de plus en plus l'activité du secteur de l'assurance », constate Kristine Schulze, responsable de la durabilité au sein de l'Association Suisse d'Assurances ASA. « Non seulement le secteur de l'assurance doit relever nombre de défis, notamment celui du changement climatique, mais, fort de son modèle économique, il peut aussi contribuer activement à la durabilité écologique, sociale et économique. » Les assureurs actifs à l'international rejoignent de leur propre chef nombre d'initiatives, d'alliances ou de *task forces*, qui ont élaboré des normes en matière de durabilité applicables à l'échelle mondiale, et contribuent à leur développement. Les diverses initiatives mondiales en matière de durabilité comportent de multiples points communs, surtout au regard de leurs objectifs, de la diversité des actions envisageables et de leurs initiateurs. Les Nations Unies sont à l'origine de sept des onze initiatives pertinentes pour le secteur de l'assurance : PMNU, Principes directeurs des Nations Unies en faveur de l'économie et des droits humains, PRI, NZIA, NZAOA, GFANZ et PSI.

Les normes portent sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur

La NZIA et les PSI ont été pensés spécifiquement pour le secteur de l'assurance. Ces derniers ont été introduits en 2012 lors de la conférence des Nations Unies sur le développement durable. Ces principes constituent une feuille de route à l'intention des compagnies d'assurances afin qu'elles intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance tout le long de leur chaîne de création de valeur, du développement de produits à la souscription et aux stratégies de placement. Les PSI sont la plus importante initiative commune des Nations Unies et du secteur de l'assurance. L'ASA a rejoint l'initiative en mars 2023 en qualité de « *supporting institution* ». En s'appuyant sur des travaux de recherche, l'initiative PSI a œuvré au développement de lignes directrices sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et a fondé la NZIA en 2021. Ce regroupement compte 30 des principaux assureurs exerçant à l'international. Ses membres réalisent 15 pour cent du volume de primes au niveau mondial. Ils se sont engagés à assainir leurs portefeuilles d'assurance et de réassurance d'ici 2050 en privilégiant les activités neutres en carbone. Les membres de la NZAOA visent également l'objectif de la neutralité carbone, mais par le biais de leur portefeuille d'investissement. Menée par des investisseurs institutionnels, cette initiative a même déjà fixé des objectifs intermédiaires. Elle vise une réduction des émissions de CO₂ de 40 à 60 pour cent d'ici 2030.

La GFANZ consiste en une coalition internationale des diverses initiatives « zéro net » et compte, outre la NZIA et la NZAOA, cinq autres alliances sectorielles. Ce regroupement d'institutions financières œuvre également à la réalisation des objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Une troisième initiative s'adresse aux établissements financiers. Appliqués au niveau mondial, les PRI visent l'affirmation d'une approche responsable des placements de capitaux. Ces six principes portent sur la prise en compte des critères ESG, la transparence et la collaboration. L'engagement des membres repose sur la conviction qu'il ne saurait y avoir création de richesses sans un système financier mondial durable et économiquement performant. Lancée en 2005 avec le développement des principes pour l'investissement durable, l'initiative comptait 63 signataires en 2006 et 3826 en 2021. Les chiffres fournis par les établissements financiers suisses attestent de cet engagement en faveur de la durabilité. Ces dix dernières années, le volume des investissements durables a été multiplié par 50 en Suisse pour s'établir à près de deux milliards de francs.

Inscrire la durabilité à tous les niveaux

L'industrie suisse de l'assurance est décidée à se montrer à la hauteur des défis actuels et futurs liés à la durabilité. L'engagement des assureurs porte sur chacune des étapes de la chaîne de création de valeur, du développement des produits à la gestion environnementale entrepreneuriale en passant par un règlement des sinistres respectueux de l'environnement et socialement responsable. Les domaines de la prévention, de la souscription et du placement de capitaux constituent les principaux leviers en la matière. Les assureurs y ont d'ailleurs multiplié et intensifié leurs efforts ces derniers temps. Le quatrième rapport sur la durabilité du secteur suisse de l'assurance présente ces différentes démarches, fournit des chiffres et des faits et compare les résultats à ceux de l'année précédente.



www.svv.ch/fr/durabilite-2022



Les rapports contribuent à la transparence

Les sept initiatives restantes s'adressent à des entreprises de différents secteurs. Elles ne portent pas uniquement sur les mesures à prendre. Quatre d'entre elles - TNFD, TCFD, CDP et GRI - mettent l'accent sur l'établissement et la publication de rapports portant sur les différents aspects de la durabilité. En outre, à partir de 2025, les recommandations de la TCFD auront une valeur contraignante en vertu de l'ordonnance du Conseil fédéral relative au rapport sur les questions climatiques. Ces onze initiatives couvrent un large pan de l'activité des assureurs, et la grande majorité des compagnies d'assurances s'y conforment déjà afin d'atteindre les objectifs visés. Kristine Schulz déclare : « Notre branche sera d'autant plus résiliente à long terme que les assurances auront accordé de l'intérêt à l'environnement, à la société et à la stabilité de l'économie. »

Atteindre ensemble la neutralité carbone

Neutralité climatique d'ici 2050 : tel est l'objectif que les assureurs aussi se sont fixé. La gestion des placements en constitue l'un des principaux leviers. Les assureurs administrent plus de 570 milliards de francs de placements de capitaux qui sont pour l'essentiel déjà investis dans le respect des critères climatiques. Acteur important en la matière, la Net-Zero Asset Owner Alliance rassemble des entreprises et des organisations, tous pays confondus, autour de cet objectif de la neutralité carbone et les accompagne dans cette démarche. Le 18 avril 2023, l'Association Suisse d'Assurances ASA a réuni à cet effet 45 participants autour de la question des chances et des défis liés aux portefeuilles de placement visant la neutralité climatique. Invité à cette occasion, le professeur David N. Bresch de l'EPF Zurich a dressé le bilan des réalisations de la Suisse et pointé le rôle que la place financière ainsi que les regroupements au sein d'alliances « zéro net » peuvent jouer au regard du réchauffement climatique.



Impressions de cet événement :
www.svv.ch/fr/nzaoa-event

Durabilité : au service Souscription de jouer

Un commentaire de Kim Berrendorf

La durabilité relève désormais du cœur de métier des assureurs. Signés par nombre de compagnies d'assurances pour souligner leur engagement en faveur de la durabilité, les Principes pour une assurance responsable (PSI) font avancer la discussion sur ce sujet. L'un des principes PSI porte par exemple sur l'intégration dans les prises de décision des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour les métiers de l'assurance. Le service dédié à la souscription a un rôle important à jouer lorsqu'il est question de décarbonation de l'économie et, par ricochet, de transformation des modèles d'affaires. Des compagnies actives à l'international formulent à cet effet des directives sur les énergies fossiles. Jusqu'à présent toutefois, seuls quelques assureurs excluent totalement ou partiellement de leurs couvertures les nouveaux projets pétroliers et gaziers.

Les risques liés à la durabilité comportent aussi des risques de réputation

Par leur prise en charge des risques, les assureurs apportent une contribution essentielle à la stabilité de la société. Pas d'emplois, de croissance ni d'entreprises viables sans couverture d'assurance. Une couverture bon marché permet aux entreprises d'utiliser leur capital principalement pour l'exercice de leur activité économique et d'avoir ainsi la liberté de prendre certains risques. Si elles ne trouvent plus de couverture d'assurance, non seulement cela renchérit leur activité, mais cela réduit également les richesses qu'elles génèrent, ceci au détriment du personnel, des actionnaires et des économies nationales, tous tributaires de leur réussite.

Or, de nos jours, les risques liés à la durabilité consistent plus particulièrement aussi en des risques de réputation, raison pour laquelle le service Souscription des compagnies d'assurances évaluent leurs clients en s'appuyant sur un examen des critères ESG ainsi que d'autres critères correspondants. Sans compter qu'un nombre croissant de risques ne sont plus assurables du fait de l'aggravation du changement climatique. Aux États-Unis, des compagnies d'assurances se sont déjà retirées de nombreuses régions touchées par les intempéries. Alors que la prise en considération des risques joue un rôle dans de tels cas, certaines entreprises se retrouvent exclues car elles ne souhaitent pas changer de modèles économiques en dépit de l'engagement accru des assureurs.

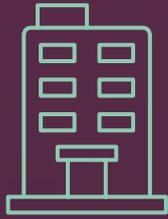
Or, tant que ces entreprises arrivent à souscrire une couverture d'assurance ailleurs, la décarbonation de l'économie ne saurait passer à la vitesse supérieure. Il est essentiel d'accompagner l'économie réelle dans sa transformation. Les petites entreprises, en particulier, ne disposent ni du savoir-faire ni des ressources nécessaires pour relever les défis posés par les critères de durabilité et adapter leurs modèles économiques en conséquence. En notre qualité d'assureurs, il nous incombe de les soutenir par nos conseils et la recherche de discussion - y compris afin de parvenir à une adaptation socialement acceptable de leur activité. En accompagnant les entreprises pendant le processus de transformation et d'adaptation de leur modèle économique, les assurances assument leur responsabilité sociale. Dans ce domaine, les assureurs peuvent encore mieux exploiter les avantages de leur cœur de métier.

Les assureurs encouragent le changement durable

Un secteur des assurances durable s'inscrit dans l'intérêt de toutes les parties prenantes et signifie que les assureurs encouragent le changement durable. Les exigences en matière de transparence des informations - tant pour l'économie réelle que pour les assureurs - vont s'intensifier. Par conséquent, la pression publique sur les modèles économiques gourmands en ressources s'accroît également.



Kim Berrendorf est présidente de la commission de l'ASA dédiée à la durabilité et responsable de la durabilité au sein du groupe Baloise.



17

collaboratrices et collaborateurs au sein de SVV Solution, y c. service d'estimation immobilière

69

MEMBRES

42

collaboratrices et collaborateurs au centre opérationnel



38/720

Près de 720 représentantes et représentants des compagnies membres se sont engagés au sein des 38 comités permanents et de divers groupes de travail.

53,6

MILLIARDS DE FRANCS
(sans la réassurance)

de primes en Suisse



Vie 23 milliards de francs

Non-vie 15,2 milliards de francs

Volume de primes des assurances maladie complémentaires et accidents : 15,4 milliards de francs



pour cent des primes du marché suisse sont générés par des compagnies membres.

6,6  **millions**

de personnes assurées en assurance-vie, c'est-à-dire de polices

1851 **MILLIARDS**

de francs de sommes assurées et de rentes en assurance-vie

50 000

collaboratrices et collaborateurs en Suisse



570 **MILLIARDS de francs** en placements de capitaux des assureurs

2100

PERSONNES EN APPRENTISSAGE ET STAGIAIRES

PLUS DE

20 **MIO.**

DE CONTRATS D'ASSURANCE EN COURS



26,8 **MILLIARDS de francs**

de création de valeur brute en Suisse

RÉASSURANCE
45,6 **MILLIARDS de francs**

de primes brutes comptabilisées en Suisse *

* Valeur en 2021, réassurances suisses sans les succursales de réassurances étrangères ni les affaires de réassurance des assureurs directs

Les assureurs-vie privés couvrent en prévoyance professionnelle près de **255 000** PME et leurs **1 915 000** collaboratrices et collaborateurs.

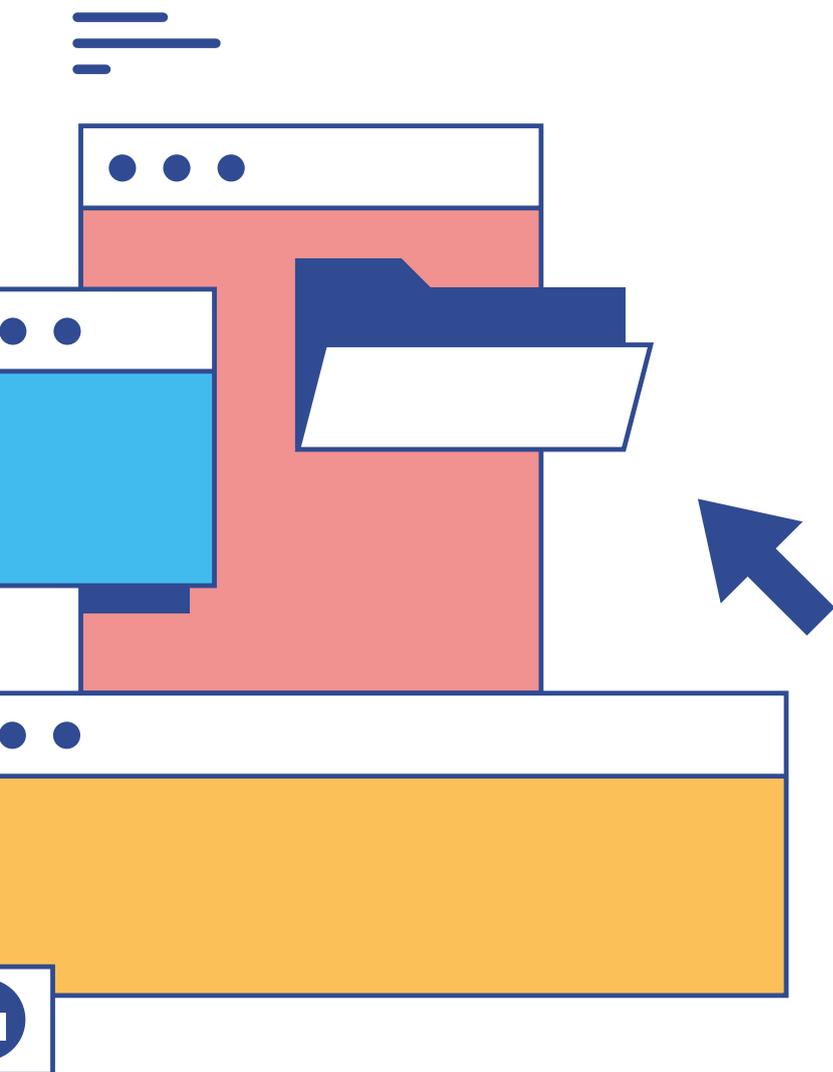
Quelque **105 000** PME et leurs **670 000** collaboratrices et collaborateurs relèvent de l'assurance complète, **150 000** PME environ et leurs **1 245 000** collaboratrices et collaborateurs de l'assurance de risque.

« La cybersécurité, c'est l'affaire des chefs »



En Suisse, les cyberattaques se comptent par centaines chaque semaine – et ce ne sont que les cas déclarés. Pour accroître leur cyberrésilience à long terme, les entreprises ont besoin de mesures de protection efficaces, mais aussi et surtout d'une stratégie claire.

Par Daniel Schriber



L'automne dernier, des pirates ont réussi à accéder à la banque de données de la plus importante assurance-maladie australienne, Medibank. Lors de l'attaque, des informations sensibles concernant des millions de clients ont été volées. Comme Medibank a refusé de payer la rançon demandée, les malfaiteurs ont commencé à publier certaines informations sensibles sur le Darknet. À la suite de cette attaque, le cours de la bourse s'est effondré et les transactions ont dû y être suspendues pendant plusieurs jours. « Les hauts dirigeants et le Conseil d'administration ont eu du mal à expliquer qu'ils n'étaient tout simplement pas préparés à une telle situation », déclare Gabor Jaimes, chargé des assurances de choses, de la cyberassurance et des dommages naturels au sein de l'ASA. Des attaques comme celle-ci ne se produisent toutefois pas uniquement de l'autre côté du globe : en novembre 2022, le fournisseur de logiciels suisse Winbiz a par exemple lui aussi été victime d'une cyberattaque. Par la suite, quelque 50 000 (!) de ses clients ont été privés d'hébergement en nuage ou encore de logiciels de facturation, de comptabilité et de gestion salariale.

Chaque entreprise est une cible potentielle

La liste pourrait encore s'allonger, car il ne se passe guère de jour sans qu'une cyberattaque de grande ampleur ne fasse la une des journaux quelque part dans le monde. « Des cas comme Winbiz ou Medibank devraient être un signal d'alarme pour toutes les entreprises suisses », souligne Gabor Jaimes. Pour lui, c'est clair : « Chaque entreprise est une future victime potentielle d'une attaque. » Il est d'autant plus étonnant, poursuit-il, qu'en matière de

prévention et de normes de sécurité, nombre d'entreprises aient encore un énorme retard à rattraper. Gabor Jaimes tire un parallèle avec la circulation routière : « Autrefois, les gens roulaient sans ceinture ni airbag ; depuis, nous avons appris à mieux nous protéger. » Il en va de même dans le cyberspace : « Même si cela est contraignant : celui qui surfe encore aujourd'hui sans sauvegarde de données, sans pare-feu et sans mots de passe forts fait preuve de négligence ».

Une plus grande transparence pourrait s'avérer fort utile

Or, en Suisse aussi, la problématique de la cybersécurité est passée au centre de l'attention ces dernières années. C'est en tout cas ce que souligne Florian Schütz, directeur du Centre national pour la cybersécurité NCSC. Cette attention redoublée est pour lui bon signe : « Du fait de la prise de conscience croissante et de l'intensification de la couverture médiatique, nombre d'entreprises victimes d'une cyberattaque hésitent moins aujourd'hui à le faire savoir au public ». Pour d'autres, cependant, cela reste tabou. « Les choses devraient évoluer », souligne le directeur du NCSC. En effet, plus les attaques sont documentées en toute transparence et plus les méthodes des pirates sont précises, plus il est possible d'avertir d'autres victimes potentielles. « Une plus grande transparence pourrait s'avérer fort utile dans ce domaine », estime Florian Schütz.

Environ 700 signalements sont réceptionnés chaque semaine

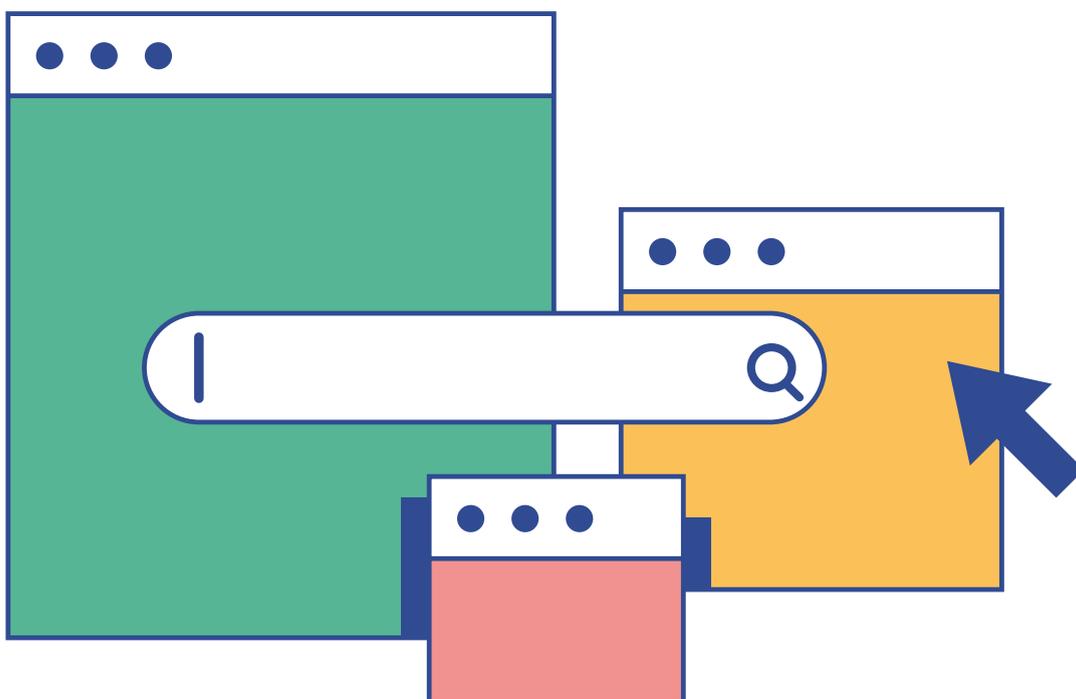
Le Centre national pour la cybersécurité NCSC reçoit actuellement 700 signalements environ par semaine, ce qui est beaucoup, estime Florian Schütz. De nos jours, les tentatives d'escroquerie et les attaques de rançongiciel sont particulièrement fréquentes. Les courriels de menaces

soi-disant adressés par les autorités de poursuite pénale – appelés *fake-extorsion e-mails* – représentent environ un tiers des signalements reçus par le NCSC. « La motivation de la plupart des cybercriminels est et restera probablement de réaliser le maximum de profit avec le minimum d'efforts possible », constate Florian Schütz. « C'est pourquoi les attaques ne visent pas une institution, une entreprise, des personnes ou un secteur particulier. Les malfaiteurs cherchent plutôt des failles qu'ils peuvent exploiter à leurs fins. »

Selon le délégué fédéral à la cybersécurité, les assurances ont également un rôle important à jouer en matière de cybersécurité. « Une assurance est toujours utile », affirme Florian Schütz. Toutefois, « elle ne vous protège pas des dommages de réputation. » En matière de cybersécurité, la question centrale ne devrait donc pas être de savoir comment une entreprise peut s'assurer au mieux contre les cyberattaques, mais comment elle peut s'en protéger le plus possible. « Les assurances sont à même d'aider les entreprises à identifier les risques auxquels celles-ci sont exposées et de veiller à ce que ces dernières appliquent les mesures de protection de base. » Pour Florian Schütz, les assurances ont aussi un rôle à jouer en matière de prévention : « La prise de mesures de protection appropriées permet d'éviter de nombreuses cyberattaques. »

Les dirigeants comptent trop peu de spécialistes en informatique

Florian Schütz souhaite qu'à l'avenir, les directions des entreprises comptent davantage de personnes connaissant cette matière. « Il faut absolument que les hauts dirigeants aient parmi eux des spécialistes de l'informatique. » La Suisse dispose de suffisamment de talents – « or,



nous les voyons encore très peu à des postes de direction ». Au sein des entreprises, il est essentiel que les dirigeants aient conscience des cybermenaces, qu'ils prennent les mesures d'ordres organisationnel et technique qui s'imposent en la matière et allouent les moyens correspondants. « La cybersécurité, c'est l'affaire des chefs ! »

Tel est également l'avis de Maya Bundt, membre du conseil d'administration de la Baloise. Cette titulaire d'un doctorat en sciences de l'environnement s'intéresse depuis plusieurs années déjà aux cyberrisques mais aussi aux solutions d'assurance dans ce domaine. Elle estime d'ailleurs que les directions opérationnelles ne devraient pas être les seules à se pencher sur le sujet. « La problématique des cyber-

risques doit également figurer à l'ordre du jour des conseils d'administration. » Pour Maya Bundt, il est clair que : « De nos jours, les entreprises devraient absolument définir aussi une stratégie sur la manière dont elles entendent accroître leur cyber-résilience à long terme ». Car, cette problématique restera à n'en pas douter brûlante d'actualité à l'avenir, estime-t-elle.



Remarque : Les cyberattaques peuvent être enregistrées et signalées au moyen du formulaire de déclaration du Centre national pour la cybersécurité : www.report.ncsc.admin.ch/fr



« *Beaucoup sous-estiment les risques réels* »

Bien que les termes de « pandémie » et de « cyberrisques » soient actuellement sur toutes les lèvres, la population ne semble pas avoir une conscience plus aigüe des risques qu'auparavant. René Harlacher, chief underwriting officer auprès de Zurich Suisse et membre du comité Non-vie de l'ASA, explique les problèmes que cela crée – et les raisons pour lesquelles les événements majeurs ne sauraient être maîtrisés que collectivement.

Interview réalisée par Daniel Schriber

Monsieur Harlacher, pandémie, guerre en Ukraine, catastrophes naturelles : ces dernières années, rien ne nous aura été épargné. Qu'est-ce que cela implique pour l'industrie de l'assurance ?

Les répercussions de tels événements sur notre société et, bien évidemment, sur notre secteur sont considérables. Par ailleurs, elles mettent en évidence les points faibles en termes d'assurabilité des événements majeurs. À nous d'élaborer des solutions et d'être force de proposition.

Et pourtant, pour ne prendre qu'un exemple récent, nous ne disposons aujourd'hui toujours pas d'assurance pandémie.

Le secteur de l'assurance a élaboré une proposition sur ce à quoi pourrait ressembler une assurance en cas de pandémie. Malheureusement, cette solution n'a pas su convaincre, et le projet a été mis en veilleuse par la Confédération. Cela ne change toutefois rien à notre mission

première : il nous appartient de montrer aux politiques et à la population les risques auxquels la société tout entière est exposée – et la réponse que nous pouvons y apporter lorsqu'ils surviennent.

La pandémie était à peine derrière nous que la guerre en Ukraine a éclaté. Quelles conséquences ce conflit a-t-il eu sur notre secteur ?

Des conséquences considérables, ceci à plusieurs niveaux. Par exemple, en mai 2022, la Zurich a vendu sa filiale russe et s'est retirée de ce marché. Bien sûr, la guerre se répercute aussi sur les affaires courantes. Du fait des sanctions internationales, les contrats passés avec des partenaires russes sont par exemple devenus caducs du jour au lendemain. Sans compter que la guerre a bien évidemment eu une grande incidence sur l'économie réelle et les marchés. C'est d'ailleurs toujours le cas aujourd'hui.

Comment gérez-vous toutes ces crises ?

Voilà une vingtaine d'année que je suis dans le secteur et je n'ai personnellement encore jamais connu une telle accumulation de crises et de catastrophes en si peu de temps. Pour le secteur de l'assurance dont les affaires s'inscrivent, par essence, à long terme, ce court terme pose d'énormes problèmes.

De tels événements contribuent-ils à une meilleure prise de conscience des risques par la population ?

On pourrait le supposer. Or, l'expérience montre que c'est plutôt le contraire qui se produit. Face à la multiplicité des événements, nombreux sont ceux qui se sont retrouvés dépassés et sans doute aussi résignés.

Pouvez-vous nous donner un exemple ?

Lorsque la terre a tremblé en Syrie et en Turquie au printemps dernier, l'émotion a bien sûr été grande dans notre pays aussi. Or, ce terrible événement n'a pas non plus déclenché ce à quoi je m'attendais. Il n'y a par exemple guère eu de discussion publique sur l'impact d'un tel événement pour la Suisse - et sur la manière dont nous serions protégés en pareil cas. Bien que nous sachions depuis longtemps que le risque sismique est bien réel, nombreux sont malheureusement ceux qui le sous-estiment.

Actuellement, le Parlement discute tout de même du modèle des engagements conditionnels. Celui-ci prévoit qu'en cas de séisme grave, tous les propriétaires immobiliers participent financièrement à la reconstruction. Est-ce une voie envisageable ?

Le secteur est opposé à cette proposition en demi-teinte. Nous estimons que cet engagement dit conditionnel confère un faux sentiment de sécurité : il n'offre pas de couverture globale puisque les biens meubles ne sont pas compris. En outre, cette proposition s'apparente plus à un impôt différé qu'à une assurance préventive.

Quelles sont donc les revendications sectorielles ?

Le risque sismique est un risque assurable : les propriétaires immobiliers ont aujourd'hui la possibilité de souscrire une assurance tremblement de terre privée. Mais seulement 10 pour cent environ d'entre eux le font. En d'autres termes, en cas de secousse sismique, les difficultés seraient immenses, comme dans le cas de la pandémie. Nous estimons qu'une assurance obligatoire s'impose, à l'image du pool pour la couverture des dommages causés par les forces de la nature.

Qu'en est-il dans le domaine des cyberrisques ?

Les cyberrisques sont extrêmement dynamiques. En outre, comme nous manquons de recul en la matière, nous ne connaissons pas avec certitude les conséquences d'un événement majeur dans ce domaine. À la différence d'autres risques, le secteur ne dispose que de très peu de données encore en matière de cyberrisques, car ces derniers sont apparus il n'y a pas si longtemps. Une chose est certaine néanmoins : à l'instar des pandémies, le cyberspace comporte aussi son lot de risques non assurables. L'ampleur d'une attaque pourrait être telle que les assureurs ne sauraient la couvrir seuls.

Que faire alors ?

En matière de cyberrisques aussi, une étroite collaboration entre la Confédération, le secteur de l'assurance et la société s'impose. En fin de compte, chacun des acteurs économiques doit apporter sa contribution.

La numérisation permet aux assureurs de peaufiner sans cesse leurs produits. Qu'est-ce que cela signifie en termes de gestion des risques majeurs ?

La numérisation et, en particulier, la disponibilité des données revêt une grande importance pour notre activité. Dans le cas des événements naturels, justement, comme les inondations, nous nous appuyons sur un énorme volume de données pour prendre des mesures préventives.

Pour finir, essayons de nous projeter : quelles conditions d'exercice souhaiteriez-vous pour l'année 2040 en matière de gestion des risques majeurs ?

Nous ne pourrions jamais empêcher la survenance des risques majeurs comme les pandémies, les tremblements de terre ou encore les cyberattaques. Mais nous pouvons faire en sorte d'y être aussi bien préparés que possible. Or, cela présuppose l'implication de tous les acteurs. Dans le climat politique actuel, il est malheureusement difficile de faire avancer des actions communes. En conséquence, je souhaite que les politiques et la population témoignent de nouveau d'un plus grand esprit de solidarité.

Transparence accrue des prestations supplémentaires

Clarté de la vision, complexité de la mise en œuvre : les assureurs en maladie complémentaire s'engagent en faveur d'une plus grande clarté et d'une meilleure transparence des décomptes des assurances complémentaires d'hospitalisation. Après avoir franchi la première étape en janvier 2022 avec l'entrée en vigueur des lignes directrices sectorielles « Prestations supplémentaires selon la LCA », le projet se trouve actuellement dans sa phase de concrétisation. Et il y a du pain sur la planche.

Par Thilo Kleine

Dans le fond, le principe est simple : l'assurance complémentaire d'hospitalisation est conçue pour prendre en charge les soins de santé que l'assurance obligatoire des soins ne couvre pas. Or, dans la pratique, il était difficile de s'y retrouver. Quelle part représente la chambre simple sur la facture totale ? Combien le médecin-chef facture-t-il sa disponibilité ? Et combien coûte le surcroît de personnel en hôpital privé ? Les décomptes incompréhensibles sont une problématique récurrente – pas uniquement dans les journaux de défense des consommateurs. Le secteur de l'assurance-maladie a donc tenu à délimiter plus clairement les prestations de l'assurance obligatoire des soins selon la LAMAL afin de les distinguer de celles de l'assurance facultative complémentaire d'hospitalisation selon la LCA.



Les lignes directrices sectorielles ne sont qu'un début

Avec les lignes directrices sectorielles « Prestations supplémentaires selon la LCA » en vigueur depuis 2022, les assureurs en maladie complémentaire se sont accordés sur un concept de mesures communes : ils ont développé onze principes régissant la définition, l'évaluation et le décompte des prestations supplémentaires et constituant ainsi les normes minimales pour les conventions applicables à partir de 2022 (voir tableau). En complément aux lignes directrices sectorielles, certains principes relatifs à la rémunération des prestations supplémentaires d'ordre médical ont été précisés à l'issue d'une concertation commune entre représentants des hôpitaux privés et ceux des organisations de médecins indépendants.

Maintenant que les lignes directrices sectorielles sont approuvées, le travail ne fait que commencer : une phase de transition est prévue pour la mise en œuvre de ces principes, elle court jusqu'à fin 2024. Pendant ce temps, il s'agit de concevoir des modèles de décompte conformes aux lignes directrices, de clarifier des questions de détail et, surtout, de renégocier les conventions passées entre assureurs et fournisseurs de prestations.



Les modèles tarifaires, base de la transparence

L'une des priorités des lignes directrices sectorielles réside dans l'introduction de modèles tarifaires visant l'amélioration de la transparence des décomptes. En s'appuyant sur les principes définis, il faut déterminer des paquets et des paramètres de prestations qui répondent aux exigences des lignes directrices sectorielles et permettent une facturation transparente.

Les idées fusent de toutes parts pour l'élaboration de ces modèles tarifaires : des prestataires de services du secteur privé se sont montrés particulièrement actifs et ont élaboré des offres en conséquence qu'ils mettent à la disposition des assureurs et des fournisseurs de prestations contre paiement d'une licence. Parmi les fournisseurs les plus connus se trouvent Medicalculis, BBV plus et Swiss Medical Network - nombre d'entre eux affichent un fort enracinement régional et reflètent ainsi la diversité des besoins en fonction des régions.

Un groupe de travail concrétise les exigences diverses

Avec l'aide d'un groupe de travail de l'ASA, les fournisseurs de prestations ne cessent de peaufiner ces modèles tarifaires afin qu'ils répondent au mieux aux exigences des lignes directrices. Priorité est donnée à la clarté de la déclaration des prestations supplémentaires, ceci pour l'ensemble des acteurs, et à une granularité équilibrée des paquets de prestations.

Dans ce contexte, il s'agit aussi de définir la manière dont les factures doivent être articulées afin d'être en conformité avec les lignes directrices sectorielles. Un groupe de travail concrétise par exemple les exigences qui découlent des lignes directrices sectorielles et s'appliquent au « Tarif 930 » préexistant. Si ce tarif hospitalier permet aujourd'hui l'échange électronique de données pour la facturation dans le domaine de l'assurance-maladie complémentaire, il ne répond toutefois pas encore aux exigences minimales. Conjointement avec les responsables de ce tarif, le groupe de travail de l'ASA œuvre donc à le rendre conforme.

Les conventions doivent être renégociées

Le travail consiste essentiellement à remplacer les conventions existantes passées entre les assureurs maladie complémentaire et les fournisseurs de prestations par des conventions de prestations supplémentaires qui répondent aux critères des lignes directrices sectorielles. La tâche est ardue : quelque 2000 conventions au total doivent en effet être renégociées.

Des critères détaillés ont été énoncés afin de faciliter la vérification des nouvelles conventions de prestations supplémentaires en matière de conformité aux exigences des lignes directrices. Ils permettent de matérialiser les normes minimales et de clarifier les problèmes apparus lors de leur mise en œuvre. Ils stipulent par exemple que toute convention doit comprendre un modèle tarifaire conforme ou spécifier les exigences en matière de gouvernance. Les critères sont donc aussi une condition nécessaire à la vérification de l'état d'avancement de la concrétisation du projet.

Afin d'évaluer la proportion de conventions déjà conformes aux nouvelles lignes directrices sectorielles, l'ASA procède régulièrement à des mesures. Lors de la mesure réalisée en mars 2023, l'évaluation portait sur 96 pour cent du marché. À cette date, 24 pour cent des conventions étaient conformes – mais la moitié des conventions étaient déjà en cours de négociation. Depuis, la tendance est satisfaisante : la mise en œuvre suit son cours.

La mise en œuvre s'avère complexe dans la pratique

Aussi simple que le principe puisse paraître, sa concrétisation s'avère relativement complexe. En effet, elle implique l'intervention de nombreux acteurs, porte sur des problématiques ardues et présuppose la modification de processus au cours de leur utilisation – sans interruption de ces derniers. Il est donc particulièrement réjouissant de constater que toutes les parties prenantes concernées collaborent de manière productive et échangent régulièrement les unes avec les autres. Les obstacles à la mise en œuvre peuvent ainsi être identifiés assez rapidement et les concrétisations nécessaires abordées avec pragmatisme.

Les lignes directrices sectorielles « Prestations supplémentaires selon la LCA » : quatre catégories et onze principes

Principes de la définition des prestations supplémentaires

- 1** On entend par prestations supplémentaires, les prestations fournies par le prestataire considéré qui excèdent celles ressortant de l'AOS.
Cette prise en compte intègre au besoin une vue de l'ensemble du marché afin de prévenir toute fausse incitation ou désavantage systématique.
- 2** Les prestations supplémentaires diffèrent entre les fournisseurs de prestations et certains assureurs dans les catégories Prestations cliniques, Prestations médicales ainsi que Hôtellerie / Confort.
- 3** Une prestation supplémentaire doit être convenue contractuellement et pouvoir être recensée, évaluée et utilisée.
- 4** Le catalogue des prestations supplémentaires élaboré par le fournisseur de prestations à l'intention de chaque assureur constitue la base de l'évaluation, du décompte et du contrôle des prestations.
- 5** Les prestations supplémentaires médicales sont remboursées sur une base contractuelle claire – la prestation médicale selon l'AOS est indemnisée conformément aux tarifs applicables pour un traitement en stationnaire ou ambulatoire.

Principes de l'évaluation des prestations supplémentaires

- 6** Chaque assureur détermine lui-même les critères qu'il applique lors de l'évaluation des prestations supplémentaires.
- 7** Les prestations supplémentaires se définissent aussi par la valeur ajoutée qu'elles apportent au patient et pas exclusivement par les éventuels coûts supplémentaires qu'elles génèrent.
- 8** Si des prestations supplémentaires équivalentes donnent lieu à des évaluations divergentes, ces différences doivent pouvoir être justifiées avec précision.
- 9** Les prestations supplémentaires sont généralement évaluées sur la base de paquets de prestations et non sur celle de prestations individuelles.

Principes du décompte des prestations supplémentaires

- 10** Les assureurs indemnisent uniquement les prestations supplémentaires et les paquets de prestations qui ont effectivement été fournis.

Principes de l'avenir des prestations supplémentaires

- 11** Des innovations sont souhaitables dans le sens d'une plus grande utilité pour le patient. Les tendances comme le principe de « l'ambulatoire avant le stationnaire » ouvrent la voie à de nouveaux services à valeur ajoutée.

Est-ce que ce sera tout ? Ou avez-vous besoin d'autre chose ?

—
Un commentaire de Thomas D. Szucs

L'utilité des assurances complémentaires est régulièrement remise en question. Le professeur Thomas D. Szucs, président du conseil d'administration du groupe Helsana, explique les raisons pour lesquelles elles sont à la fois si prisées et si importantes pour le système de santé suisse.

Quel avenir pour les assurances complémentaires ? La Suisse dispose à vrai dire d'une solide assurance de base obligatoire, dont le catalogue de prestations ne cesse de s'étoffer. Dans l'hôtellerie aussi, les normes évoluent en permanence. De nos jours, les nouveaux établissements hospitaliers ne disposent par exemple souvent plus que de chambres à un ou deux lits, ce qui a longtemps été l'une des prérogatives de l'assurance complémentaire d'hospitalisation.

Pourtant, cette dernière jouit d'une grande popularité. Le nombre d'assurés en complémentaire a poursuivi son mouvement à la hausse ces dernières années. Même si ce n'est plus l'assurance privée ou semi-privée classique qui est au premier plan, mais des modèles d'assurance de plus en plus flexibles : le besoin d'une prévoyance santé personnalisée allant au delà de l'assurance de base obligatoire demeure intact.

Les compléments modulaires répondent aux besoins

La flexibilité est un élément important de tout besoin complémentaire. En effet, indépendamment de la qualité de l'assurance de base : avoir la certitude de pouvoir demander un « surclassement » en cas de doute ou de pouvoir s'adresser à un spécialiste de confiance compte énormément pour beaucoup. Il en va de même pour la possibilité d'une prise de rendez-vous plus facile ou d'un accès plus rapide à des traitements non urgents.

Les modules venant compléter le catalogue de prestations obligatoires répondent également au besoin d'une meilleure prise en compte de la perception individuelle des risques et d'une augmentation du bien-être. Notamment par le biais d'assurances complémentaires pour les soins dentaires, les prestations de maternité, les tests génétiques ou les offres de médecine complémentaire, de prévention et de cours. Pouvoir demander un deuxième avis ou bénéficier de prestations à l'étranger sont autant de plus fort appréciés.

Les assurances complémentaires stimulent l'innovation

Les assurances complémentaires couvrent également le besoin de prestations novatrices dans le domaine de la santé. Elles financent des traitements alternatifs avant que ceux-ci ne soient intégrés dans l'assurance obligatoire des soins. Comme de telles prestations sont assurables par le biais des assurances complémentaires, cela incite les fournisseurs de prestations à investir dans leur développement. Je pense ici au champ très vaste de la médecine personnalisée qui ne manquera pas de gagner en importance. Enfin, les assurances complémentaires stimulent une médecine moderne et novatrice et contribuent à l'optimisation de l'ensemble du système de santé.

Veiller à l'assurabilité des nouvelles prestations de santé

Dans le domaine de la télémédecine et des applications numériques, l'immense potentiel d'innovations va bien plus loin que l'assurance obligatoire des soins. Les innovations technologiques comme les premières consultations à distance, les autotests en ligne, voire les thérapies numériques répondent aux aspirations de la clientèle à davantage de flexibilité et participent à la réduction des coûts de la santé.

Les assurances complémentaires permettent de satisfaire le besoin individuel de couverture en assurance-maladie. Elles rendent les nouvelles prestations de soins assurables et contribuent ainsi de manière non négligeable à la modernité et à l'efficacité de l'articulation du système de santé suisse. Ce faisant, les assurances complémentaires parachèvent judicieusement l'assurance de base.

La marge de manœuvre entrepreneuriale prévue par la loi sur le contrat d'assurance (LCA) permet aux assureurs d'exploiter ces potentiels en proposant des offres concurrentielles appropriées et novatrices. Ils conforteront ainsi la position du système de santé suisse en termes de qualité et de confort.



Le professeur Thomas D. Szucs est membre du comité directeur de l'Association Suisse d'Assurances ASA et président du conseil d'administration du groupe Helsana.

Affronter la pénurie de main d'œuvre

Mégatendance de notre époque, la pénurie de main d'œuvre qualifiée sévit partout. En dépit de son attractivité comme employeur, le secteur de l'assurance n'est pas épargné. Pour 30 des 38 catégories professionnelles sectorielles examinées, la situation de la main-d'œuvre qualifiée y semble plus tendue que la moyenne par rapport à l'ensemble de l'économie. Tel est le résultat d'une étude réalisée à la demande de l'ASA.

Par Claudia Wirz

Les indicateurs parlent d'eux-mêmes : une forte immigration et un faible taux de chômage sont autant d'indices d'un besoin accru de main d'œuvre qualifiée ; il en va de même pour le nombre élevé d'offres d'emploi. Et si, en raison de la structure démographique, de nombreux départs à la retraite sont à prévoir dans une certaine catégorie professionnelle, cela ne manquera pas d'aggraver encore la pénurie.

Tout dépend de la profession

Mandaté par l'ASA, l'économiste Michael Lobsiger, de l'entreprise de conseil bâloise BSS, a analysé la mesure dans laquelle le secteur suisse de l'assurance est lui aussi touché par cette mégatendance qu'est la pénurie de personnel qualifié. Disons-le d'emblée : de nombreux indices statistiques indiquent que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée affecte plus fortement le secteur de l'assurance que le reste des acteurs économiques, les valeurs variant parfois fortement selon les professions. D'après l'étude*, 30 des 38 catégories professionnelles examinées affichent néanmoins une situation tendue en matière de main-d'œuvre qualifiée.

Alors que la pénurie de personnel qualifié dans la catégorie professionnelle « Commissaires-priseurs et autres experts en évaluation » est à peine plus prononcée que sur le reste du marché, les « Experts-comptables, conseillers fiscaux et autres professions apparentées » ainsi que le domaine informatique y enregistrent une carence nettement supérieure à la moyenne. La catégorie des « Professions intellectuelles et scientifiques » est la plus fortement affectée par ce phénomène, avance l'auteur de l'étude Michael Lobsiger, suivie par celles des « Directeurs, cadres de direction et gérants » et des « Professions intermédiaires ». Au regard du secteur de l'assurance, cette dernière catégorie comprend surtout les spécialistes de l'assurance.

Les professions de la catégorie « Employés de type administratif » se trouvent en revanche à l'autre extrémité de l'échelle. Une seule profession de tout le secteur de l'assurance y enregistre une légère pénurie de main d'œuvre qualifiée, celle d'employés de bureau dans le domaine des « statistiques, des finances et de l'assurance ». C'est la catégorie des « Employés de bureau, fonctions générales » qui semble la moins affectée par la pénurie. Conclusion : les professionnels spécialisés et possédant des qualifications



supérieures sont très recherchés. En matière de négociations, ils sont en position de force sur le marché du travail. Les professionnels du secteur de l'assurance ont donc tout intérêt à investir dans leur propre formation continue.

L'intelligence artificielle concurrence la main d'œuvre qualifiée

Dans ce contexte, la question se pose de savoir si les tâches des professions moins spécialisées ne pourraient pas un jour être prises en charge par l'intelligence artificielle ; ce serait un bon moyen de résorber la pénurie de main d'œuvre qualifiée. Il est intéressant de noter que, pour Michael Lobsiger, la catégorie des « Employés de bureau, fonctions générales » n'est pas la seule à être confrontée à la concurrence de l'intelligence artificielle, c'est également le cas de spécialistes hautement qualifiés, comme les juristes. Il y a là, dit-il, un potentiel d'automatisation, notamment en matière de recherche, par exemple pour trouver et passer en revue des jugements. L'analyse

juridique reste bien entendu l'apanage de l'intelligence humaine, mais c'est justement peut-être encore la seule activité non automatisable.

La pénurie de main d'œuvre donne du fil à retordre au secteur

L'étude sur la pénurie de personnel qualifié dans l'assurance fournit une grande quantité d'informations spécifiques à ce secteur. Par exemple, le fait que certaines professions techniques comportent un personnel plutôt âgé par rapport à d'autres et qu'elles seront confrontées à un nombre de départs à la retraite supérieur à la moyenne dans les années à venir. Si les jeunes professionnels disposant des qualifications requises ont donc de bonnes cartes en main, cette situation n'en est pas moins problématique pour les entreprises.

L'étude montre également que les professionnels des catégories « Professions intellectuelles et scientifiques » et « Professions intermédiaires » aiment manifestement travailler : le taux d'activité des hommes comme des femmes y est supérieur à la moyenne. Les femmes exerçant dans l'assurance affichent, toutes professions confondues, un taux d'occupation plus élevé que sur le reste du marché. Le travail à temps partiel n'explique pas vraiment la pénurie de personnel qualifié dans le secteur de l'assurance, estime Michael Lobsiger.

En dépit de ces constats réjouissants, cette pénurie de spécialistes donne du fil à retordre à notre secteur. La part des femmes dans les professions techniques et scientifiques, par exemple, pourrait tout à fait y être améliorée. Cela soulève la question de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée. Si, face à un tel problème, le secteur entend uniquement s'en remettre à l'État, il cherche peut-être la facilité.

* L'étude repose sur des données récoltées entre 2018 et 2020 (données les plus récentes, cumulées sur trois ans, des enquêtes structurelles de l'Office fédéral de la statistique OFS). La catégorisation des professions reprend la nomenclature des professions de l'OFS. L'étude devrait être publiée à l'été 2023.



Colonne vertébrale du secteur de l'assurance

Ces 20 dernières années, les réassureurs sont devenus un véritable moteur de croissance pour le secteur. Une étude récente met en évidence l'importance de cette branche de l'assurance.

Par Takashi Sugimoto

La Suisse s'affirme comme l'une des premières places de réassurance au monde. Avec 23 milliards de francs de primes nettes, elle se situe à la troisième place derrière les États-Unis (71 milliards de francs) et l'Allemagne (54 milliards de francs). Plus de la moitié du volume de primes mondial des réassureurs est réalisée sur ces trois sites. Par ailleurs, deuxième réassureur au monde, Swiss Re a son siège à Zurich. L'institut de recherche économique BAK Economics a récemment étudié l'importance économique des réassurances en Suisse.

L'étude présente une branche qui enregistre des valeurs bien supérieures à la moyenne. Les réassureurs affichent une productivité par poste de travail qui excède largement celle des autres acteurs économiques. Par ailleurs, forts d'une évolution hors du commun de leur valeur ajoutée depuis le passage au nouveau millénaire, ils sont devenus un moteur de croissance pour l'industrie de l'assurance. S'ils ne représentaient que sept pour cent de la croissance de la valeur ajoutée du secteur de l'assurance entre 2000 et 2010, leur

part s'est appréciée entre 2010 et 2020 et a atteint 31 pour cent. Leur aura rejaillit bien au delà du secteur de l'assurance. En 2021, les réassureurs ont injecté 97 milliards de francs dans l'économie réelle par le biais de leurs investissements et acquitté 221 millions de francs d'impôts sur le bénéfice et le capital.

Les paiements pour sinistres fluctuent énormément

L'activité des réassureurs revêt une importance surtout pour le secteur de l'assurance. « Ils jouent un rôle essentiel pour les assurances directes puisqu'ils prennent en charge une partie des dommages. Les assureurs directs voient ainsi leur exposition aux risques se réduire », explique Sebastian Schultze. L'auteur de la récente étude BAK ajoute : « Face à la multiplication des grandes catastrophes et à l'aggravation des risques complexes, la réassurance des risques s'impose pour préserver l'efficacité et la stabilité du marché de l'assurance ». En leur qualité d'assureurs des assureurs, ils réassurent des portefeuilles comportant des risques similaires à ceux de leur clientèle, par exemple des assurances automobiles et des tremblements de terre ou encore des risques individuels élevés comme les installations industrielles. Les trois quarts d'entre eux pratiquent les affaires non-vie. Les événements majeurs tels que les catastrophes naturelles ont un impact significatif sur le montant de leurs indemnités. Celles-ci varient fortement : en 2020, les réassureurs suisses ont versé 26 milliards de francs pour des cas d'assurance. L'année suivante, ce chiffre est tombé à 22 milliards de francs. Afin d'être en mesure d'assumer des risques d'une telle importance, les réassureurs sont diversifiés à l'échelle mondiale. Sur l'ensemble des primes brutes acquittées au niveau mondial, 45,6 milliards de francs sont comptabilisés en Suisse. Une grande partie provient d'Europe avec 19,4 milliards de francs, d'Amérique du Nord avec 17,3 milliards et d'Asie/Pacifique avec 6,7 milliards.

Le système de formation est un atout dans la concurrence entre sites

Forts de cette orientation à l'international, les réassureurs consolident l'assise des exportations suisses. Ceci au profit de l'ensemble du secteur suisse de l'assurance. « Ce hub de la réassurance lui permet de profiter de la forte croissance du marché mondial de l'assurance, contrairement aux pays où les compagnies d'assurances opèrent majoritairement au niveau national sur des marchés relativement saturés », précise Sebastian Schultze. Une telle évolution n'est possible qu'en présence de conditions d'exercice adéquates. « Il ressort d'une enquête menée auprès des réassureurs que l'accès à des marchés de la réassurance ouverts de par le monde, l'environnement réglementaire ainsi que la stabilité politique et macroéconomique constituent des facteurs-clés de réussite », affirme Sebastian Schultze. L'accès à de la main d'œuvre qualifiée est également déterminant. Ces spécialistes sont recherchés et recrutés à l'échelle internationale. Sebastian Schultze considère néanmoins que de bonnes formations constituent aussi un avantage. Il déclare : « D'une manière générale, la concurrence pour attirer les meilleurs talents est très forte, raison pour laquelle un bon système de formation sur place ainsi que l'accès aux marchés du travail du monde entier sont considérés comme des atouts dans la compétition entre sites ». Par ailleurs, les réassureurs déjà présents accroissent l'attractivité de la place. Au début de l'année, la Suisse comptait 68 réassureurs et succursales d'entreprises étrangères implantés sur son territoire et constituait un véritable pôle de réassurance.



Informations complémentaires : L'étude de BAK pointe l'importance du rôle des réassureurs pour l'économie suisse. www.svv.ch/fr/bak23

Les réassureurs choisissent leur site d'implantation en fonction de ces 10 facteurs

FACTEUR D'ATTRACTION	ÉVALUATION
Accès à des marchés de réassurance ouverts dans le monde	5.0
Réglementation et surveillance compatibles à l'international et adaptées au modèle économique	4.6
Pool de talents : disponibilité de spécialistes	4.3
Stabilité politique et macroéconomique	4.1
Qualité de vie (système de santé, offre de formations, offre de loisirs)	3.8
Imposition compétitive	3.5
Marché du travail flexible (droit du travail)	3.5
Accessibilité et situation (infrastructures)	3.5
Proximité de hautes écoles et d'universités	2.5
Proximité des assurances directes et des clients (pôle d'assurance)	2.2

Importance des atouts de la place :

5 = extrêmement important | 4 = très important | 3 = important | 2 = peu important | 1 = pas du tout important

Engagement sans faille en faveur de bonnes conditions d'exercice

Robert Wiest est CEO de la compagnie MS Reinsurance, une filiale du groupe japonais MS&AD Insurance. Il explique les raisons pour lesquelles Zurich est un site attractif et pourquoi ce secteur le fascine depuis 28 ans.

Interview réalisée par Takashi Sugimoto



Monsieur Wiest, qu'est-ce qui rend Zurich attractive pour les réassureurs ?

Pour nous, il est essentiel d'être reliés à la place financière mondiale. À cet effet, nous avons besoin de bonnes liaisons ferroviaires pour nos déplacements en Europe et d'un aéroport pour ceux dans le reste du monde. Il nous faut aussi pouvoir nous appuyer sur un marché du travail dynamique nous permettant de recruter du personnel qualifié en provenance de Suisse et d'Europe. En outre, une réglementation adaptée est décisive. Tout cela, Zurich l'offre à l'heure actuelle.

La connexion avec le monde entier est centrale ?

Tout à fait. Cela s'explique par la diversification du portefeuille. Les affaires de réassurance se pratiquent à l'échelle mondiale. En dépit du développement des visioconférences, la mobilité n'a pas perdu de son importance. Elle a acquis une nouvelle dimension qui accroît l'efficacité.

Les voyages demeurent essentiels pour votre activité ?

Nous vendons la promesse d'honorer nos engagements avec nos moyens financiers en cas de sinistre majeur. Outre notre solidité financière, nous ne saurions exercer notre activité si nous n'inspirions pas confiance. Cela implique de prendre soin de nos relations. En matière de communication, les visioconférences constituent un plus, mais ne remplacent en aucun cas une vraie rencontre. Toutefois, il n'y a pas que le contact personnel qui compte. Les conditions d'exercice au niveau réglementaire sont également essentielles pour générer de la confiance dans notre activité.

Dans quelle mesure ?

Régies au niveau national, les dispositions réglementaires doivent être compréhensibles et transparentes. Les autorités de régulation sont tenues de les appliquer de manière professionnelle de sorte que toutes les entreprises les respectent. Cela assure une certaine crédibilité. Ce qui instaure la confiance. En tant que réassureurs suisses, nous avons aujourd'hui l'avantage que la renommée du pays rejaillit sur nous. Mais, il ne faut pas en déduire qu'une densification réglementaire s'impose.



Ce risque existe-t-il vraiment ?

Force est de constater qu'une tendance à la surréglementation se dessine au niveau mondial. Nous observons une appétence au risque qui se réduit comme peau de chagrin. Cette densification des dispositions réglementaires est censée minimiser les risques. Or, ce n'est tout simplement pas possible. Le risque est au cœur de notre activité. Une surréglementation met en péril les atouts de notre place économique. Elle provoque, au contraire, un désavantage concurrentiel. Trop de réglementation rend les affaires complexes et inintelligibles. Les autorités de surveillance doivent tenir compte des spécificités du modèle économique de la réassurance, notamment du besoin de protection moindre des contreparties professionnelles.

Si les conditions d'exercice venaient à se détériorer, seriez-vous obligés de changer de site ?

La réassurance s'inscrit sur le long terme. Celui qui prend des décisions à court terme n'ira pas loin. Au regard des facteurs évoqués, nous n'avons pas vraiment envie de délocaliser notre activité. Mais c'est une éventualité. Une telle décision découlerait néanmoins de plusieurs années

de conditions d'exercice défavorables. Il est beaucoup plus judicieux de poursuivre notre combat ici en faveur de bonnes conditions d'exercice.

Quels sont les défis à relever pour préserver l'attractivité de la Suisse ?

Une grande partie des réassureurs établis en Suisse sont domiciliés dans l'agglomération zurichoise, la plupart dans la ville de Zurich même. Outre les conditions d'exercice dont nous venons de parler et une législation fiscale appropriée, les besoins locaux comme l'espace disponible et de bons transports publics revêtent en conséquence également une certaine importance. Nombreux sont les collaborateurs à faire régulièrement la navette.

Le télétravail a-t-il réduit l'importance du bureau ?

Pour qu'une culture d'entreprise puisse se développer, la présence dans l'entreprise est essentielle. Cela répond aussi à un souhait des collaborateurs. Nous le constatons sur tous nos sites : même si les collaborateurs peuvent télétravailler, ils viennent néanmoins deux à trois jours par semaine au bureau, ne serait-ce que pour avoir des contacts sociaux. En conclusion, nous sommes tributaires de la main d'œuvre qui se rend sur place.

En quoi les réassureurs sont-ils des employeurs intéressants ?

Au regard de nos besoins, la question est surtout de savoir pour qui les réassureurs sont intéressants. Notre activité implique l'intervention d'équipes très diverses. Ce sont elles qui constituent l'outil le plus important et le plus efficace en matière de gestion des risques. Cinq personnes différentes considèrent une situation selon cinq perspectives différentes. Cela donne cinq avis et une image relativement bonne pour estimer le risque considéré. Tout individu prêt à se confronter aux autres et à accepter que les choses puissent être vues différemment et qui, de surcroît aime manier les chiffres, a toute sa place dans la réassurance.

Comment avez-vous trouvé ce poste dans la réassurance ?

Par hasard. Je suis ingénieur de formation et ai été repéré par un chasseur de tête il y a 28 ans.

Qu'est-ce qui vous plaît encore aujourd'hui dans votre travail ?

La grande diversité des thématiques abordées. Nous sommes en interaction au quotidien avec le monde entier. Cela m'intéresse et me fascine chaque jour.

Spécialistes en TIC

L'ASA est désormais membre de l'association nationale ICT Formation professionnelle Suisse.

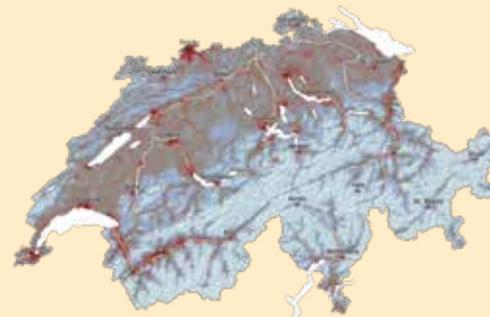
En 2023, l'ASA a rejoint ICT Formation professionnelle Suisse, l'association nationale pour la formation professionnelle en technologie de l'information et de la communication (TIC ; *information and communication technology, ICT*). Organisation nationale du monde du travail (OrTra), ICT Formation professionnelle Suisse est chargée de la délivrance des diplômes fédéraux dans les domaines de l'informatique et de la médiamatique. La numérisation croissante stimule la demande de personnel qualifié dans le domaine des TIC. Afin d'endiguer la pénurie de main d'œuvre qualifiée, il faut promouvoir et développer la formation professionnelle en informatique et en médiamatique. En effet, 80 pour cent des spécialistes des TIC ont suivi une formation professionnelle de base dans ce domaine au cours de leur carrière. Par son adhésion à l'association ICT Formation professionnelle Suisse, l'ASA entend encourager la formation en alternance. En outre, elle espère participer ainsi à la formation d'un nombre suffisant de spécialistes des TIC pour l'industrie de l'assurance.

Place financière durable

En 2022, la place financière suisse a franchi de nouvelles étapes sur la voie de la réalisation des objectifs climatiques.

La Confédération a élaboré les *Swiss Climate Scores* de concert avec l'industrie financière et les a publiés à la fin du mois de juin de l'an passé. Ceux-ci permettent de comparer les placements financiers en s'appuyant sur des normes reconnues. L'ASA a participé à l'élaboration des « scores » et soutenu leur introduction. Le Conseil fédéral a présenté en décembre son rapport « Finance durable en Suisse – Champs d'action 2022-2025 en vue d'assurer à la place financière une position de leader en matière de développement durable ». Il comporte 15 mesures principalement axées sur la protection du climat et la biodiversité. L'ASA a participé aux consultations. Les mesures contribuent à conforter la position de la Suisse comme place leader en matière de finances durables. Conjointement avec le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a procédé pour la troisième fois au test de compatibilité climatique selon la méthode PACTA. Par ailleurs, une

vingtaine d'assureurs y ont aussi soumis leurs portefeuilles. Dans un souci de transparence et à la demande des quatre principales associations de notre place financière, PwC Suisse a également analysé où en était actuellement l'engagement en faveur des objectifs zéro émission nette d'ici 2050 sur la place financière nationale. S'il en ressort que la Suisse est bien positionnée en comparaison internationale, le chemin à parcourir pour atteindre les objectifs climatiques est encore long.



Le Service Sismologique Suisse (SED) à l'EPF de Zurich

Nouveau modèle sur le risque sismique

Le nouveau modèle sur le risque sismique du Service Sismologique Suisse à l'EPF Zurich indique l'exposition à l'aléa sismique et le potentiel de sinistres, toutes régions de Suisse confondues.

Mandaté par le Conseil fédéral, le Service Sismologique Suisse à l'EPF Zurich a élaboré le premier modèle sur le risque sismique en Suisse dans le cadre d'un partenariat public-privé. Des compagnies membres de l'ASA ont participé à cette aventure. Ce modèle fournit enfin la base de données nécessaire à l'amélioration de l'estimation des risques. Les assureurs privés saluent ce modèle sur lequel l'Organisation dommages sismiques (ODS) en particulier va pouvoir s'appuyer pour déterminer les mesures adéquates à prendre en cas d'urgence.

Les tremblements de terre relèvent des risques majeurs pour la Suisse. D'après le modèle, ce type d'événement susceptible de se produire tous les 500 ans provoquerait aujourd'hui des dommages économiques de l'ordre de 30 à 40 milliards de francs. Or, il n'existe toujours aucune couverture d'assurance globale couvrant l'ensemble du territoire. Le nouveau modèle sur le risque sismique est accessible à l'ensemble de la population. Il permet de visualiser l'exposition aux risques et participe aux efforts de sensibilisation.

2022 : une année stable pour l'organe de médiation

Peu d'effets encore de la LCA révisée et baisse du nombre de dossiers liés au coronavirus

L'Ombudsman de l'assurance privée et de la Suva affiche une année 2022 relativement stable. Avec 2711 requêtes et réclamations, il enregistre une légère progression de sept cas par rapport à l'année précédente. La diversité des problématiques abordées s'est normalisée du fait de la nette atténuation des répercussions de la pandémie de coronavirus. Au cours de l'exercice sous revue, seulement 43 cas se rapportaient encore à la pandémie. Deux ans plus tôt, on en dénombrait 587. Entrée en vigueur début 2022, la révision de la loi fédérale sur le contrat d'assurance LCA n'a pas encore eu beaucoup de répercussions. Cette modification de loi ne manquera pas de donner lieu à des réclamations et des requêtes, mais seulement avec un temps de retard.

Sur les 1030 réclamations écrites réceptionnées, 269 ont nécessité une intervention auprès de l'assureur considéré. Le taux de réussite de ces interventions s'élève à 66 pour cent, ce qui s'inscrit dans la moyenne à long terme. Comme les années précédentes, l'essentiel du travail de l'Ombudsman de l'assurance a porté sur les assurances de personnes. Elles ont représenté 46 pour cent des dossiers traités. La plus forte variation s'observe en assurance immobilière : la multiplication des dossiers dans cette branche s'explique par la succession d'intempéries depuis l'été 2021. Leur nombre s'est raffermi de 56 pour cent et est passé de 54 à 84. L'organe de médiation a traité 387 cas portant sur les assureurs de protection juridique, soit une progression de 20 pour cent. À l'inverse le nombre de dossiers en assurance d'indemnité journalière en cas de maladie a chuté de 13 pour cent pour s'établir à 388.



Changement à la présidence

Pour succéder à Rolf Dörig à la présidence de l'ASA, le Comité directeur a proposé Stefan Mäder en vue de son élection lors de l'assemblée générale.

Début 2023, Rolf Dörig a annoncé qu'il quitterait ses fonctions fin juin 2023 après six ans à la présidence de l'ASA. Le Comité directeur a décidé à l'unanimité de proposer Stefan Mäder comme nouveau président de l'association sectorielle ; le vote aura lieu le 30 juin 2023 lors de l'assemblée générale. Cet économiste de 59 ans est un fin connaisseur du monde de la finance. Il a été nommé en mai de cette année à la présidence du conseil d'administration de la Mobilière qu'il a rejoint en 2013. Il avait travaillé de 1996 à 2010 à la Zurich, puis au sein du SIX Group jusqu'en 2017. Stefan Mäder prend la succession de Rolf Dörig, président du conseil d'administration de Swiss Life Holding AG, à la tête de l'association d'assurance. Avec Patrick Raaflaub, l'ASA se dote en outre d'un nouveau vice-président, aux côtés de l'actuel vice-président Juan Beer, CEO de Zurich Suisse. Le *chief risk officer* et membre de la direction du groupe Swiss Re succède à Michael Müller de la Baloise. Ce dernier prendra ses nouvelles fonctions de CEO du groupe Baloise le 1^{er} juillet 2023, tout en restant membre du comité directeur de l'ASA.

Association pour le renforcement de la cyberrésilience

En créant en 2022 l'association « Swiss Financial Sector Cyber Security Centre », les banques et les assurances visent le renforcement de la capacité de résistance de la place financière.

Les associations sectorielles représentatives des banques et des assurances ont fondé le 5 avril 2022 l'association « Swiss Financial Sector Cyber Security Centre » (Swiss FS-CSC) en présence du conseiller fédéral Ueli Maurer. L'ancien comité consultatif « Avenir de la place financière » avait recommandé cette approche conjointe. Cette création est le fruit d'une volonté commune des associations sectorielles et du délégué fédéral à la cybersécurité, Florian Schütz. L'association a pour mission le renforcement de la cyberrésilience de la place financière Suisse par la création de structures dûment réglementées, la promotion de l'échange d'informations et la mise en œuvre de mesures préventives rentables.

Dans le cadre d'une collaboration placée sous l'égide du Centre national pour la cybersécurité (NCSC), le Secrétariat d'État aux questions financières internationales SFI, l'Association suisse des banquiers ASB, SIX, la Banque nationale suisse BNS, l'Association Suisse d'Assurances ASA et l'Association des Banques Étrangères en Suisse ABES en ont élaboré les fondements de concert. L'Autorité suisse de surveillance des marchés financiers (FINMA) participe en tant que partenaire au comité d'experts. *Chief information security officer* du groupe Baloise, Marc Cortesi représente l'industrie de l'assurance au sein du comité de pilotage. La présidence est assumée par August Benz, vice-directeur de l'Association suisse des banquiers. Cyberexpert de l'ASA, Gabor Jaimes viendra étoffer le comité du FS-CSC à partir de juin 2023.



Réunion des acteurs de l'assurance suisse

Assurances-vie

Allianz Suisse Vie SA
www.allianz.ch

Assurance des Médecins
Suisse - société coopérative
www.va-genossenschaft.ch

Baloise Vie SA
www.baloise.ch

CCAP Caisse Cantonale
d'Assurance Populaire
www.ccap.ch

Generali Assurances
de personnes SA
www.generali.ch

Groupe Mutuel Vie SA
www.groupemutuel.ch

Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances sur la Vie SA
www.helvetia.com

Império Assurances
www.imperio.ch

Mobilière Suisse Société
d'assurances sur la Vie SA
www.mobiliar.ch

PAX Société suisse
d'assurance sur la vie SA
www.pax.ch

Rentes Genevoises
www.rentesgenevoises.ch

Retraites Populaires
www.retraitespopulaires.ch

Swiss Life
www.swisslife.ch

Vaudoise Vie
www.vaudoise.ch

Youplus Assurance Schweiz AG
www.youplus.ch

Youplus Assurance AG,
succursale de Freienbach
www.youplus.li

Zurich Compagnie
d'Assurances sur la Vie SA
www.zurich.ch

Assurances-maladie

Assurances Agrisano SA
www.agrisano.ch

Assura SA
www.assura.ch

CSS Assurance SA
www.css.ch

Groupe Mutuel Assurances
www.groupemutuel.ch

Helsana Assurances SA
www.helsana.ch

Helsana Assurances
complémentaires SA
www.helsana.ch

KPT Assurances SA
www.kpt.ch

Sanitas Privatversicherungen AG
www.sanitas.com

Swica Assurance-maladie SA
www.swica.ch

Assurances dommages

AIIG Europe S.A.
www.aiig.com

Allianz Suisse Société
d'Assurances SA
www.allianz.ch

Appenzeller Versicherungen
www.appvers.ch

Assurance des métiers
www.branchenversicherung.ch

Baloise Assurance SA
www.baloise.ch

CAP, Compagnie d'Assurance
de Protection juridique SA
www.cap.ch

Cardif Assurance
Succursale de Zurich
www.cardif.ch

Chubb Limited
www.chubb.com

Chubb Assurances (Suisse) SA
www.chubb.com

Coop Protection juridique
www.cooprecht.ch

Elips Life
www.elipslife.com

Emmental Assurance
www.emmental-versicherung.ch

Firstcaution SA
www.firstcaution.ch

Fortuna Compagnie d'Assurance
de Protection Juridique SA
www.generali.ch

Generali Assurances
Générales SA
www.generali.ch

GVB Assurances privées SA
www.gvb.ch

HDI Global SE
www.hdi.global

Helvetia Compagnie
Suisse d'Assurances SA
www.helvetia.com

HOTELA Assurances SA
www.hotela.ch

Liberty Specialty Markets
www.libertyspecialtymarkets.com

Mobilière Suisse Société
d'assurance SA
www.mobiliar.ch

Orion Assurance de
protection juridique SA
www.orion.ch

Protekta Assurance de
protection juridique SA
www.protekta.ch

Société suisse d'assurance
contre la grêle
www.hagel.ch

TSM Compagnie d'Assurances
www.tsm.ch

UNIQA Österreich Versicherungen AG -
succursale de Zurich
www.uniqa.ch

Vaudoise Générale,
Compagnie d'Assurances SA
www.vaudoise.ch

Zurich Compagnie
d'Assurances SA
www.zurich.ch

Réassurances

AXIS Re Europe
www.axiscapital.com

Catlin Re Schweiz AG
www.xlcatlin.com

DR Swiss Deutsche Rückversicherung
Schweiz AG
www.drswiss.ch

Echo Réassurances SA
www.echore.com

Great Lakes Insurance SE, Munich,
succursale de Baar
www.munichre.com

MS Amlin SA
www.msamlin.com

New Reinsurance Company Ltd
www.newre.com

Partner Re Zurich Branch
www.partnerre.com

Peak Reinsurance AG
www.peak-re.com

RenaissanceRe Europe SA
www.renre.com

SCOR Switzerland AG
www.scor.com

Signal Iduna Rückversicherungs AG
www.sire.ch

Swiss Re
www.swissre.com

TransRe Europe SA
Zurich Branch
www.transre.com

Validus Reinsurance (Switzerland) Ltd.
www.validusholdings.com

Organes de l'association

Assemblée générale



Comité directeur

Président :	Stefan Mäder, La Mobilière	
Vice-présidents :	Juan Beer, Zurich	Patrick Raaftaub, Swiss Re
Membres :	Thomas Boyer, Groupe Mutuel	Philomena Colatrella, CSS
	Reto Dahinden, Swica	Martin Jara, Helvetia
	Ruedi Kubat, Allianz	Jean-Daniel Laffely, Vaudoise
	Markus Leibundgut, Swiss Life	Michael Müller, Baloise
	Michèle Rodoni, La Mobilière	Christoph Schmallenbach, Generali
	Thomas D. Szucs, Helsana	



Comités

Politique de la formation et de l'emploi Michael Müller, Baloise	Finances et réglementation Matthias Aellig, Swiss Life	Assurance-maladie et accidents Reto Dahinden, Swica	Vie Patric Olivier Zbinden, Baloise	Non-vie Patric Deftorin, La Mobilière	Réassurance Nina Arquint, Swiss Re	Stratégie politique Urs Arbter, ASA

Commissions

Politique de la formation Remo Steinmetz, Swiss Re -	Affaires juridiques Thomas Vogel, Helvetia -	Droit et politique sociale Susann Wyssbrod, Groupe Mutuel -	Thématique Vie Patrick Barblan, Swiss Life -	Véhicules automobiles Michelle Gruner, La Mobilière et Philip Herger, Zurich -	Affaires publiques et communication Jan Mühlethaler, ASA -
Politique de l'emploi Stephan Walliser, Baloise	Fiscalité Philip Walter, Baloise -	Maladie complémentaire Daniel Volken, Groupe Mutuel -	Technique Vie Anja Göing-Jaeschke, Helvetia -	Responsabilité civile Lorenzo Natale, Generali -	Affaires internationales Marc Radice, Zurich -
	Présentation des comptes Elena Kuratli, Zurich -	Technique Assurance-accidents Andreas Koller, Swica -	Fiscalité Vie Hans-Peter Conrad, Swiss Life -	Assurance de choses Laszlo Scheda, La Mobilière -	Politique économique Bruno Boschung, Baloise
	Placements Reto Kuhn, Vaudoise -	Tarifs médicaux LAA Thomas Lack, Baloise et Gabi Divis, Vaudoise -	Questions juridiques Vie Stefan Plattner, Baloise -	Responsable des sinistres Michel Bögli, Zurich, et Rolf Wendelspiess, La Mobilière -	
	Technique Surveillance Remo Cavegn, Allianz	Assurance-accidents obligatoire de la principauté de Liechtenstein Christoph Jenny, Zurich	Examen du risque médical Heidi Fröhlich, Generali	Assurance de protection juridique Daniel Eugster, CAP Rechtsschutz -	
				Durabilité Kim Berrendorf, Baloise -	
				Commission Assurance numérique Sandra Kurmann a.i., ASA	

Centre opérationnel

Directeur
Urs Arbter

> **Finances et services**
Ursi Frey



Direction

Conditions d'exercice
Sandra Kurmann

Branches d'assurance
Jean-Philippe Moser

**Affaires publiques
et communication**
Jan Mühlethaler



**Département des finances
et de la réglementation**
Sandra Kurmann



**Département de
l'assurance-vie**
Adrian Gröbli



**Département des affaires
publiques**
Anne Cécile
Vonlanthen-Oesch

-
**Département de la
politique de la formation
et de l'emploi**
Barbara Zimmermann-
Gerster

-
**Département des
assurances maladie
et accidents**
Matthias Schenker
(à partir du 1^{er} août 2023)

-
**Département de la
communication**
Jan Mühlethaler

-
**Département de la non-vie
et de la réassurance**
Eduard Held

SVV Solution AG
Thomas Gosteli
Directeur

**Association pour la
formation professionnelle
en assurance AFA**
Jürg Zellweger, Directeur

**Pool pour les dommages
naturels**
Eduard Held
Directeur

Les noms, fonctions, portraits et adresses de courriel des collaboratrices et des collaborateurs de l'ASA se trouvent sous www.svv.ch
Organisation au 1^{er} juillet 2023



ASA | SVV

Schweizerischer Versicherungsverband
Association Suisse d'Assurances
Associazione Svizzera d'Assicurazioni
Swiss Insurance Association

svv.ch